

Tourisme:
Des mesures
pour éradiquer
la bureaucratie
et encourager
l'investissement

de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Lundi 05 Octobre 2020 / N° 973

Prix : 20 DA

**Mouvement
associatif**

**Vers la mise en
place d'une
carte nationale
numérique de
tous les acteurs
de la société
civile**

Projet de révision constitutionnelle :

**Réouverture de
l'espace aérien:**

**« Une décision
souveraine »
tributaire de
l'évolution de la
pandémie de
Covid-19 »
souligne
Benbouzid**

**Enseignement
supérieur:**

**Benziane
« la rentrée
universitaire est
liée à l'annonce
des résultats
du BAC »**

**Cancer du sein
en Algérie :**

**Vers la
suppression de
la taxe
anti-
pollution**

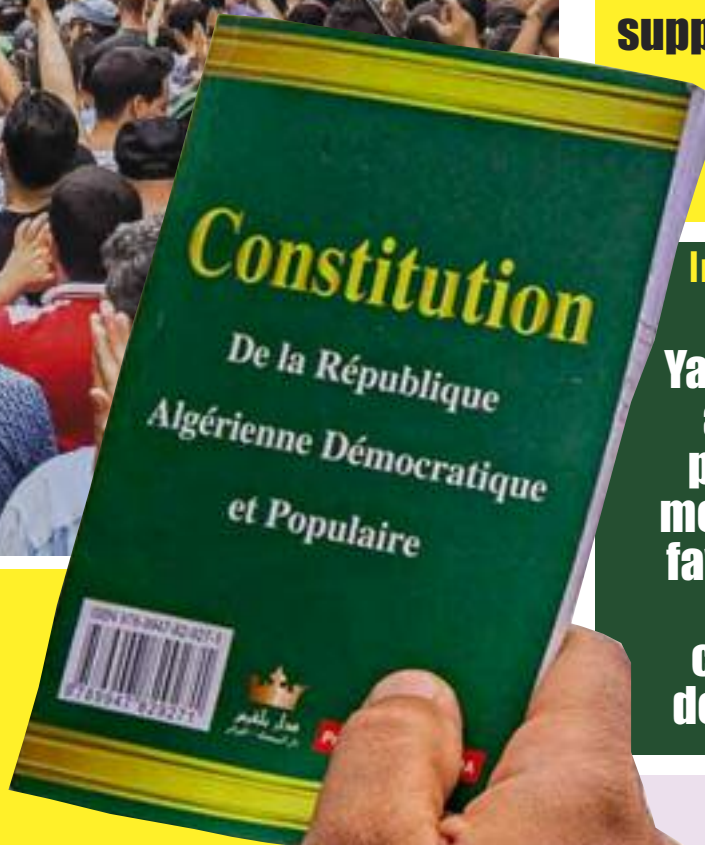
**Innovation et
start-up :**

**Yacine Oualid
annonce
plusieurs
mesures en
faveur des
jeunes
créateurs
de start-ups**

Pétrole:

**Attar :
« L'alliance
Opep-non
Opep doit
se
poursuivre
pour
maintenir la
stabilité du
marché »**

L'ANIE fixe les règles d'organisation des réunions et manifestations



Référendum sur la révision constitutionnelle

La campagne pour le référendum débutera ce mercredi

Coronavirus:

**141 nouveaux cas, 96 guérisons
et 4 décès ces dernières
24 heures**



Référendum sur la révision constitutionnelle

La campagne pour le référendum débutera ce mercredi

La campagne pour le référendum sur la révision constitutionnelle, prévue le 1er novembre prochain, débutera ce mercredi avec l'impératif pour les animateurs de cette campagne de sensibilisation de respecter rigoureusement les consignes et recommandations fournies exclusivement par l'ANIE en matière d'organisation et de préparation au titre du rendez-vous référendaire sur la révision de la loi suprême du pays. Pour ce faire, et afin de garantir le bon déroulement du processus référendaire, l'ANIE appelle au respect des paramètres régissant ce rendez-vous électoral en se conformant aux orientations et décisions qu'elle fournit en la matière. Des consignes qui interviennent, selon l'ANIE, conformément aux missions que lui confèrent les dispositions de la loi organique numéro 19-07 du 14 septembre 2019 relative à l'ANIE et de la loi organique numéro 16-10 du 25 août 2016, modifiée et complétée, relative aux élections notamment en matière des prérogatives d'organisation, de gestion et de supervision. Cette campagne en matière de consultation référendaire sur le projet de révision constitutionnelle, qui durera jusqu'au 28 octobre, sera "conforme aux critères mis en place par l'ANIE et à la législation et l'organisation en vigueur. Ainsi, l'ANIE) a publié un arrêté portant fixation des règles d'organisation des réunions et des manifestations publiques dans le cadre de la campagne référendaire sur le projet de révision constitutionnelle qui sera soumis au référendum, le 1er novembre prochain. Dans l'article 2 de l'arrêté, il est stipulé que « la campagne de sensibilisation autour du référendum sur le projet d'amendement de la Constitution est ouverte, tout au long de la période s'étalant de mercredi le 07 octobre 2020 à 08h00, au mercredi le 28 octobre 2020, à 00h00. » Dans l'article 4 il est précisé que « Les rassemblements et meetings dans le cadre de la campagne référendaire sur le projet de révision constitutionnelle, peuvent être organisés par les associations nationales et locales, dont les associations communales, de wilaya et associations inter-wilayas, ainsi que par les associations à caractère spécifique, dont les fondations, les amicales et les associations estudiantines et sportives ». La partie organisatrice du rassemblement et/ou du meeting, doit saisir le coordinateur de wilaya relevant de l'ANIE territorialement compétent, au moins trois (3) jours avant la date d'organisation de cette activité, dans le but de répartir les salles de réunions et les infrastructures d'une manière juste et équitable, le cas échéant, de recourir au tirage au sort », selon l'article 06 de l'arrêté, précisant que « Les délais sus-indiqués sont réduits à quarante-huit (48) heures pour les activités programmées les 7 et 8 octobre 2020 ». La partie organisatrice d'un meeting ou d'un rassemblement doit appliquer strictement les mesures édictées par la réglementation en vigueur en vue de prévenir contre le risque de la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19), note l'article 07. L'article 08 rappelle qu'il « est interdit: l'utilisation d'une quelconque méthode publicitaire commerciale ou des langues étrangères, tout discours contraire à la sécurité publique et aux bonnes mœurs et l'organisation de la campagne référendaire » « Tout intervenant dans le cadre de la campagne référendaire sur le projet de révision constitutionnelle doit veiller au bon déroulement du meeting ou du rassemblement dans le cadre de la réglementation et du respect de la loi et la préservation du caractère et de l'objectif du meeting ou du rassemblement. », conclut l'arrêté de l'ANIE. Pour animer la campagne électorale, les partis politiques et les associations nationales doivent présenter à l'ANIE une demande étayée de documents justificatifs et d'un résumé sur les axes d'intervention et ce dans un délai de 5 jours au moins avant le lancement



de la campagne électorale. L'opération de sensibilisation et la campagne électorale, qu'il s'agisse de médias audiovisuels ou par affichage, les moyens écrits ou électroniques sont soumis à une habilitation préalable de l'ANIE étant chargée exclusivement de la préparation, l'organisation, la gestion et la supervision des élections et des référendums.

Les intervenants de la campagne électorale tenus de respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le projet de révision de la loi fondamentale du pays initié par le Président Tebboune renforce les droits et libertés individuelles et collectives et consacre le caractère républicain et l'indépendance de la justice, estiment ces mêmes acteurs pour qui il est l'impératif de mener une large campagne de mobilisation sur l'ensemble du territoire national afin de sensibiliser les citoyens quant à l'importance de cette révision constitutionnelle et les inciter à participer massivement au rendez-vous référendaire prévu le 1er novembre prochain. Le chef de l'Etat qui a fait part de son souhait de voir les citoyens plébisciter le projet de révision constitutionnelle, pour qu'on puisse passer directement à la révision de la loi portant régime électoral, laquelle sera soumise au parlement pour donner naissance, si possible, à de nouvelles institutions élues avant la fin de l'année. À travers ces réformes engagées, la représentation aux Assemblées élues sera réelle et la Constitution offrira de larges prérogatives aux représentants du peuple. Les jeunes auront, eux aussi, dans le cadre de la nouvelle Constitution, leur place à travers la société civile, devenue, pour la première fois, une force et véritable partenaire dans la gestion des affaires de l'Etat. Le projet d'amendement constitutionnel devrait refléter, selon de nombreux observateurs, les contributions des acteurs nationaux, sur la base des propositions soumises, à même de réaliser les aspirations du peuple algériens à davantage de liberté, de démocratie, de justice sociale et de développement. Ils considèrent que ce référendum sera un véritable départ pour le renforcement et la consolidation des fondements de la nouvelle République visant à consacrer un Etat de droit et de justice sociale, soulignant, dans ce sens, que le chantier de réforme constitutionnelle était sur le droit chemin. L'accueil des propositions des différentes composantes de la société, notamment les partis politiques, les personnalités nationales et les syndicats, concernant la mouture de l'avant-projet d'amendement constitutionnel par le Président Tebboune témoigne de l'existence d'une volonté politique à même de réaliser les aspirations du peuple. D'autres acteurs de la scène politique nationale ont estimé que le choix de la date du 1er novembre pour l'organisation du référendum sur la Constitution était "porteur de significations historiques", tout en exprimant leur souhait de voir le peuple se prononcer sur ce projet qui permettra de "bâtir un nouvel Etat pour tous". Le projet

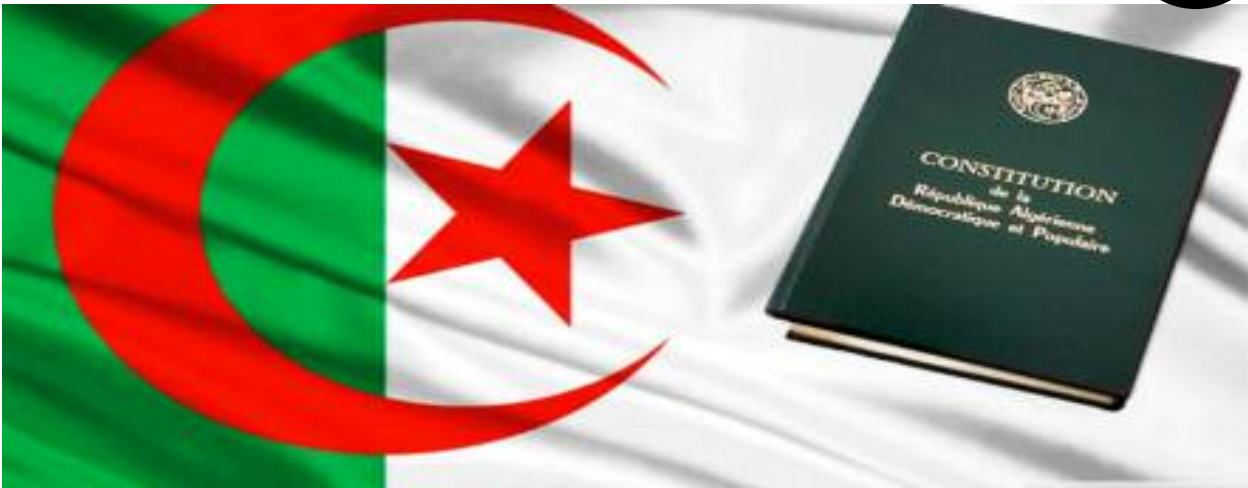
d'amendement constitutionnel devrait refléter, selon ces mêmes acteurs, les contributions des acteurs nationaux sur la base des propositions soumises à même de réaliser les aspirations du peuple algérien à davantage de liberté, de démocratie, de justice sociale et de développement.

Ce référendum devrait ouvrir, la voie au peuple algérien pour qu'il puisse exercer ses droits dans une Algérie nouvelle où règnent justice et équité.

Une fois approuvé par le peuple, le projet de révision de la Constitution devrait permettre de concrétiser les engagements du Président de la République pour l'édification d'une nouvelle République, en jetant les bases d'un Etat moderne au service du citoyen et en restituant la confiance entre le peuple et ses institutions. À ce titre, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a indiqué que ce texte de loi "jette les bases d'une vie politique régie par les principes de transparence, de régularité, de reddition de compte et de compétence, un texte de loi qui sépare l'argent de la politique et lutte contre la corruption". La nouvelle Constitution vise, a-t-il souligné, "une réforme globale, voire une libération de la justice de toute forme de tension, de même qu'elle tend à renforcer la liberté de la presse, promouvoir la démocratie participative et favoriser la liberté et le dynamisme de la société civile". Une Constitution qui constitue "le premier jalon" pour la concrétisation des aspirations des Algériennes et Algériens à instaurer "un Etat de droit, un Etat démocratique et moderne basé sur la justice et le respect total des droits et libertés", a-t-il poursuivi. Compte tenu de son élaboration et eu égard à son contenu, la nouvelle loi fondamentale du pays "se veut une rupture totale avec les pratiques du passé, et s'inscrit en droite ligne avec les aspirations du peuple à bâtir un véritable Etat moderne en mesure de mettre l'Algérie à l'abri des dérapages tyranniques et autoritaires connus autrefois". Rappelant que le peuple algérien était sorti le 22 février 2019 dans son Hirak "authentique pacifique", "conscient, entièrement responsable devant l'Histoire et fidèle au Message des Chouhada", le Premier ministre a cité, par ailleurs, la crise traversée par le pays ayant impacté "énergiquement et profondément" les institutions de l'Etat, du fait de "la corruption érigée en système de gouvernance rendant ainsi la cohésion sociale vulnérable et suscitant même, en raison des dangers internes et étrangers, des menaces pour notre souveraineté nationale". "La conscience collective de notre peuple qui a impressionné le monde entier tant par sa symbolique que par sa manière pacifique à l'exprimer, émane d'une crise multiforme, due aux dérapages successifs dans la gestion des affaires de l'Etat et à la mainmise des forces occultes et extraconstitutionnelles sur la décision politique et économique", a-t-il dit. Pour le Premier ministre, cette Constitution consacre "une véritable" séparation des pouvoirs, "renforce" les prérogatives du contrôle parlementaire.

taire, l'harmonie et la complémentarité entre les pouvoirs et protège les droits et la liberté du citoyen. Concernant le choix de la date symbolique du 1er novembre pour la tenue du référendum sur la Constitution, M. Djerad a indiqué que ce choix "constitue une autre occasion pour réunifier le peuple, toute obédience confondue, et tracer une nouvelle voie pour construire son avenir". Rappelant que le projet initié par le Président de la République "vient en exécution de l'un de ses engagements politiques en vue de construire une nouvelle République à travers une large révision de la Constitution", M. Djerad a ajouté que ce projet se veut une étape charnière et fondamentale pour amorcer un changement global et réel qui ouvre la voie à un redressement national et insuffle une nouvelle dynamique pour notre pays dans tous les plans et domaines. Ce projet, poursuit le Premier ministre, consacre les trois dimensions géopolitiques de l'Algérie, terre de l'Islam, partie intégrante du Grand Maghreb, pays arabe, méditerranéen et africain, fière du rayonnement de sa Révolution et du respect que le pays a su acquérir et conserver en raison de son engagement pour toutes les causes justes dans le monde. "La fierté du peuple algérien, ses sacrifices, son sens de responsabilités, son attachement ancestral à la liberté et à la justice sociale, sont les meilleurs garants du respect des principes de cette prochaine Constitution que le Président Tebboune voulait comme un nouveau départ pour édifier l'Algérie nouvelle, une Constitution qui sera inéluctablement accueillie par le peuple pour la transmettre aux générations futures. Il s'agit des "droits fondamentaux et libertés publiques", du "renforcement de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs", de "l'indépendance de la justice", de "la Cour constitutionnelle", de la "transparence, prévention et lutte contre la corruption" et de "l'Autorité nationale indépendante des élections". En matière de droits fondamentaux et libertés publiques, le texte introduit une disposition portant obligation aux institutions et pouvoirs publics de respecter les dispositions constitutionnelles en relation avec les droits fondamentaux et les libertés publiques et interdit de limiter ces droits et libertés qu'en vertu d'une loi et pour des raisons liées à la protection de l'ordre public et la protection d'autres droits et libertés consacrés par la Constitution. Il consacre constitutionnellement la liberté de la presse sous toutes ses formes et interdit le contrôle préalable sur cette liberté. Le texte dispose aussi que la loi ne doit pas comporter des dispositions de nature à entraver la liberté de création des partis politiques. Dans le domaine de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, le texte de loi prévoit, entre autres, la limitation du mandat présidentiel à deux mandats successifs ou séparés et la consolidation de l'institution du chef de gouvernement. Dans le chapitre consacré au gouvernement, figure un nouvel article (103), disposant que "le gouvernement est dirigé par un Premier ministre lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité présidentielle" et par "un chef du gouvernement lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité parlementaire". Le document prévoit, en outre, la limitation du mandat parlementaire à deux mandats, la suppression du droit de légiférer par ordonnances durant les vacances parlementaires et l'obligation faite au gouvernement de faire accompagner les projets de lois par des textes réglementaires d'application, faute de quoi les projets de lois ne seront pas inscrits à l'ordre du jour du Parlement. Plusieurs lois adoptées dans le passé par le Parlement n'ont jamais été appliquées en raison de l'absence de textes d'application. A propos de l'indépendance de la justice, le texte stipule son renforcement à travers la constitutionnalisation du principe de l'inamovibilité du juge du siège..

Projet de révision constitutionnelle : L'ANIE fixe les règles d'organisation des réunions et manifestations



L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a publié, samedi, un arrêté portant fixation des règles d'organisation des réunions et des manifestations publiques dans le cadre de la campagne référendaire sur le projet de révision constitutionnelle qui sera soumis au référendum, le 1er novembre prochain.

L'arrêté stipule ce qui suit:

Article premier:

En application des dispositions des articles 7 et 8 de la Loi organique n° 19-07 du 14 Moharram 1441 correspondant au 14 septembre 2019, relative à l'Autorité nationale indépendante des élections, le présent arrêté a pour objet, de définir l'organisation des réunions et rassemblements publics dans le cadre de la campagne de sensibilisation autour du référendum sur l'amendement de la Constitution.

Art.2:

La campagne de sensibilisation autour du référendum sur le projet d'amendement de la Constitution est ouverte, tout au long de la période s'étalant de mercredi le 07 octobre 2020 à 08h00, au mercredi le 28 octobre 2020, à 00h00.

Art.3

: Les rassemblements et meetings dans le cadre de la campagne référendaire sur le projet de révision constitutionnelle, peuvent être organisés par les parties citées dans l'article 3 de l'arrêté daté du 28 septembre 2020, fixant les critères de la campagne électorale dans le cadre de la consultation référendaire sur le projet de révision de la Constitution.

Art.4:

Les rassemblements et meetings dans le cadre de la campagne référendaire sur le projet de révision constitutionnelle, peuvent être organisés par les associations nationales et locales, dont les associations communales, de wilaya et asso-

ciations inter-wilayas, ainsi que par les associations à caractère spécifique, dont les fondations, les amicales et les associations estudiantines et sportives.

Art.5:

Les rassemblements et meetings dans le cadre de la campagne de sensibilisation autour du projet d'amendement de la Constitution sont soumis aux mêmes dispositions énoncées dans la législation et la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de la Loi n° 89-28 modifiée et complétée du 3 Jomada Ethanni 1410 correspondant au 31 décembre 1989, relative aux réunions et manifestations publiques.

Art.6:

En application des dispositions de l'article 8 de la Loi organique n° 19-07 datée du 14 septembre 2019 précitée, la partie organisatrice du rassemblement et/ou du meeting dans le cadre de la campagne de sensibilisation autour du référendum sur le projet d'amendement de la Constitution, doit saisir le coordinateur de wilaya relevant de l'ANIE territorialement compétent, au moins trois (3) jours avant la date d'organisation de cette activité, dans le but de répartir les salles de réunions et les infrastructures d'une manière juste et équitable, le cas échéant, de recourir au tirage au sort. Les délais sus-indiqués sont réduits à quarante-huit (48) heures pour les activités programmées les 7 et 8 octobre 2020.

Art. 7:

La partie organisatrice d'un meeting ou d'un rassemblement dans le cadre de la campagne référendaire sur le projet de révision constitutionnelle doit appliquer strictement les mesures édictées par la réglementation en vigueur en vue de prévenir contre le risque de la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19).

Art.8:

Dans le cadre de la campagne référendaire, il est interdit: l'utilisation d'une quelconque

méthode publicitaire commerciale ou des langues étrangères, tout discours contraire à la sécurité publique et aux bonnes mœurs et l'organisation de la campagne référendaire sur le projet de révision constitutionnelle en dehors de la période fixée dans l'article 173 de la loi organique 16-10 du 25 août 2016, modifiée et complétée.

Art.9:

Tout intervenant dans le cadre de la campagne référendaire sur le projet de révision constitutionnelle doit veiller à ce qui suit: le bon déroulement du meeting ou du rassemblement dans le cadre de la réglementation et du respect de la loi et la préservation du caractère et de l'objectif du meeting ou du rassemblement.

Art.10:

Tout intervenant dans le cadre de la campagne référendaire sur le projet de révision constitutionnelle doit s'abstenir de tout mouvement, position, action ou comportement illicite, déshonorant, illégale ou immoral. Le bon déroulement de la campagne référendaire est de mise.

Art.11:

La partie chargée de la campagne référendaire assume la responsabilité de ses actes à partir du début du meeting ou du rassemblement jusqu'à sa fin.

Art.12:

Tout intervenant dans le cadre de la campagne référendaire sur le projet de révision constitutionnelle se doit d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Art.13:

Le présent arrêté sera publié par tout moyen utile.

N.I

Cancer du sein en Algérie : Prise en charge des malades impactés par le coronavirus

L'opération "octobre rose" dédiée à sensibiliser et soutenir la recherche autour du cancer du sein a débuté vendredi dernier, mais cette fois dans un concept très spécial, avec un retard dans les dépistages et les suivis parfois mis en attente, et ce à cause de covid-19. Cette pandémie a les conséquences en cascade sur le dépistage, le diagnostic et la prise en charge de cancer de sein, notamment en Algérie, où les oncologues ont affirmé, que le pandémie du covid-19 avait « grandement » impacté la qualité de la prise en charge des cancéreux. Dr. Amina Abdelouahab sénologue à l'établissement hospitalier spécialisé de cancérologie Pierre et Marie Curie d'Paris, a déclaré à l'occasion de la célébration d'octobre rose de lutte contre le cancer du sein que « la situation sanitaire exceptionnelle que vit l'Algérie, tout comme le reste de monde entier, suite à la propagation du nouveau coronavirus a grandement impacté la qualité des soins prodigués aux malades chroniques, notamment les patientes atteintes de cancer du sein qui se répand beaucoup plus chez certaines catégories d'âge parmi les femmes ». Les dépistages systématiques de tous les cancers ont été à l'arrêt, et ce généralement à cause de l'absence des moyens de transport et de la crainte de contracter le coronavirus dans les centres d'imagerie médicales, estime Amina Abdelouahab, beaucoup de femmes ne se sont pas présentées pour faire leurs mammographies, d'autres ont repoussé leurs traitements, avec les conséquences qui peuvent être dramatiques. En outre, le même spécialiste a déploré une hausse

des cas de cancer du sein, passant de 300 cas en 1995 à 14.000 nouveaux cas en 2020, affirmant à cet égard que la majorité de ces cas sont à un stade très avancé et incurable de la pathologie, rendant la prise en charge pénible ». De son côté la présidente de l'association d'aide aux cancéreux « El Amel », Hamida Kettab, a confirmé que les inquiétudes des médecins portent d'abord sur le dépistage, étape essentielle pour la prise en charge d'un patient. Pendant toute la durée du confinement, déplorant la situation épidémiologique qui a empêché les malades d'effectuer les séances thérapeutiques et causer la détérioration de leur état de santé, voire aussi la réduction des chances de leur guérison. En revanche, Hamida Kettab a rassuré qu'il existe des équipes médicales spécialisées dans les différents centres, qui veillent à la continuité de traitement et à la prise en charge des femmes atteintes de cancer en dépit de la propagation de coronavirus », cette dernière regrette toutefois les pénuries de certains médicaments essentiels destinés au traitement du cancer depuis l'apparition de la pandémie. La crise de la covid-19 a déjà engendré énormément de dommages chez les personnes atteintes de cancer et leurs proches, mais dans tous les cas, le mot d'ordre est celui de la prudence, il est également nécessaire de sensibiliser la société quant à l'impératif de se débarrasser des mentalités « archaïques » qui dédramatisent la dangerosité de cette pathologie « létale » et afin de réduire la prévalence de ce fléau.

Yasmine Derhal

Mouvement associatif : Vers la mise en place d'une carte nationale numérique de tous les acteurs de la société civile

Le conseiller auprès du président de la République chargé de la société civile et de la communauté nationale à l'étranger, Nazih Bertrandine, a affirmé qu'une carte nationale numérique de tous les acteurs de la société civile du pays sera "prochainement" mise en place. Lors d'une rencontre de concertation avec le mouvement associatif et la société civile à la salle des délibérations de la wilaya en présence des autorités locales, M. Berramdane a précisé qu'un groupe d'experts œuvrent depuis près d'un mois en coordination avec la direction de développement du système informatique à la présidence de la République à élaborer une plateforme numérique contenant une carte nationale des associations. Cette plateforme permettra de connaître toutes les associations à l'échelle nationale des comités de quartiers aux associations nationales en passant par les associations activant au niveau des communes et des wilayas, a indiqué l'intervenant qui a ajouté que les associations, institutions et organisations de la communauté nationale à l'étranger y figureront. Chaque organisation ou acteur associatif y détiendra un nom d'utilisateur et un mot de passe et pourra publier ses activités sur cet espace numérique, a-t-il ajouté en consi-

dérant que cette carte numérique permettra aussi "une évaluation minutieuse des activités des associations et leurs domaines d'intérêt puis l'orientation des associations vers certains domaines négligés par la société civile". L'intervenant a appelé les acteurs de la société civile à coordonner entre eux et s'organiser en fédérations de wilaya et nationales pour mieux communiquer avec les autorités publiques ajoutant qu'il fallait aux associations s'intéresser aux formations administrative, juridique, financière et de marketing pour mieux maîtriser la gestion comptable et financière. Il a également souligné aux représentants du mouvement associatif local l'importance accordée à la société civile en tant que "partenaire actif pour bâtir l'Algérie nouvelle" dans le projet d'amendement de la constitution dont six articles et le préambule consolident le rôle de la société civile. Les représentants des associations ont présenté lors de cette rencontre de six heures une série de propositions sur le renforcement effectif du rôle de la société civile que le conseiller auprès du président de la République a qualifié de "sérieuses, efficaces et importantes" pour l'élaboration d'une stratégie future pour la société civile.

Ali B

Réouverture de l'espace aérien : « Une décision souveraine » tributaire de l'évolution de la pandémie de Covid-19 » souligne Benbouzid



Le ministre de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, **Abdelrahmane Benbouzid** a déclaré, samedi à Alger, que la réouverture de l'espace aérien "est une décision souveraine tributaire de l'évolution de la situation épidémiologique de la Covid-19, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays". Dans une déclaration à la presse en marge de la Conférence nationale des start-ups dont l'ouverture a été présidée par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre de la Santé a précisé que la situation épidémiologique du nouveau coronavirus "est stable" en Algérie, grâce aux "efforts des pouvoirs publics". "Nous souhaitons que la situation s'améliore à l'avenir", a déclaré M. Benbouzid qui a souligné que "la réouverture de l'espace aérien est une décision souveraine tributaire de la situation épidémiologique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays". Le nombre des contaminations "demeure élevé dans plusieurs pays, notamment les pays européens voisins", a-t-il précisé, insistant sur "le respect des mesures préventives" et "la poursuite des campagnes de sensibilisation et de prévention". A une question sur les démarches entreprises par l'Algérie pour l'acquisition du vaccin anti-Covid-19, le premier responsable du secteur a indiqué que l'Algérie "n'importera pas le vaccin anti Covid-19 avant qu'il ne soit administré dans le pays producteur et avant de s'assurer qu'il n'a pas d'effets secondaires". L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a affirmé que le vaccin anti-Covid-19 ne sera pas disponible avant 2021", a-t-il rappelé, réaffirmant que l'Algérie établit, par la voie de l'Institut Pasteur, "des contacts avec plusieurs pays, à l'instar de la Chine, la Russie et la Grande Bretagne concernant ce vaccin" de même qu'elle (l'Algérie) est au fait des prix, suit l'évolution de la fabrication du vaccin et attend sa production". "Il a été convenu avec plusieurs pays de l'achat collectif du vaccin anti Covid-19 pour bénéficier de "prix qui soient raisonnables et de garanties collectives", a indiqué M. Benbouzid. Concernant le vaccin antigrippal, le ministre a fait savoir que la campagne annuelle débutera le 15 octobre courant, précisant que toutes les conditions ont été réunies et que le vaccin est disponible.

Yasmine Derbal

Importation des produits pharmaceutiques et matériels médicaux Les opérateurs seront soumis à de nouvelles mesures



In'est désormais plus permis aux importateurs de médicaments qui font du commerce dans le secteur pharmaceutique d'acquiescer des médicaments ou du matériel médical en « monnaie forte » à l'étranger sans posséder un nouveau document appelé « certificat de règlement », il leur sera accordé par le ministère de l'Industrie Pharmaceutique, et c'est le certificat que les importateurs des produits pharmaceutiques seront tenus d'inclure dans le dossier de pré-règlement des opérations d'importation déposées au niveau de la banque. Ces nouvelles mesures s'inscrivent dans le cadre du processus de régulation du marché pharmaceutique et de réduction de sa facture d'importation, qui atteint près de deux milliards de dollars par an, tandis qu'elle est devenue un lourd fardeau pour le budget de l'État, compte tenu de la rareté des ressources en « devises » du Trésor public, en particulier après la baisse significative des revenus d'exportation de l'Algérie provenant des ventes de pétrole et de gaz en raison de la pandémie de corona. Le ministre des Finances, Aymen Abderrahman, a appelé l'Association des banques et institutions financières dans une correspondance qui lui a été adressée, hier, sous le thème « Réglementer les importations de produits pharmaceutiques et de matériel médical, informant les banques nationales que les opérations d'importation de matériel pharmaceutique et de règlement en banque feront à l'avenir l'objet de nouvelles procédures. Les opérateurs du secteur pharmaceutique seront contraints de posséder un « certificat de règlement » qui sera délivré par le ministère de l'Industrie pharmaceutique pour être inclus dans le dossier de pré-règlement des opérations d'importation. Les instructions du ministre des Finances concernant les opérations de nationalisation révèlent un chevauchement entre les compétences de la tutelle et de la Banque d'Algérie, qui reste la seule autorisée, selon le règlement 07-01 du 3 février 2007, à assurer la mise en œuvre des règles des transactions courantes avec l'étranger et des comptes en devises. Il en va de même pour le ministère de l'industrie pharmaceutique,

qui a entrepris ses premières tâches en s'orientant vers le contrôle du marché d'importation des médicaments, qui sont les pouvoirs que le ministère de la Santé a exercé depuis des années, bien que le contrôle du marché reste l'une des tâches principales du ministère du Commerce. D'autre part, la même correspondance indique que l'introduction du document de « certificat de règlement » permet un suivi préalable de la mise en œuvre des programmes d'importation attendus, évitant l'acquisition de produits pharmaceutiques produits localement et évitant la formation d'un excédent de stockage ou d'une rareté des matériaux commercialisés. Aussi, le certificat de règlement permettra également de suivre les dates d'expiration et de contrôler le niveau des dépenses associées aux importations des professionnels du secteur pharmaceutique. La même correspondance a également confirmé que l'approvisionnement du marché national en produits pharmaceutiques et en matériel médical reste l'une des tâches importantes qui incombent aux pouvoirs publics, compte tenu de leurs implications directes sur la qualité du service public rendu aux citoyens dans le secteur de la santé. De son côté, le ministère de l'Industrie pharmaceutique a informé les opérateurs du secteur du début de réception des demandes de possession d'un « certificat de règlement », à partir d'aujourd'hui, au niveau du siège du ministère. Le dossier de demande de certificat comprend six documents dont les plus importants sont : une copie du programme d'importation prévu pour l'année en cours, une copie de la facture initiale pour le processus d'importation à domicilier, l'état du stock jusqu'au jour du dépôt de la demande et le document douanier "D10" pour toutes les importations précédentes, en plus des commandes hospitalières pour l'acquisition de leurs besoins en produits et matériel pharmaceutique et médical. Dans le même contexte, le ministère de l'Industrie pharmaceutique a confirmé que les dossiers manquants qui seront soumis par les professionnels du secteur "ne seront pas pris en charge".

M.W. Benchabane

Enseignement supérieur : Benziane : « la rentrée universitaire est liée à l'annonce des résultats du BAC »

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, **Abdelbaki Benziane**, a affirmé, hier samedi, que la rentrée universitaire peut être fixée fin novembre ou début décembre, rapportait hier, la radio nationale. Le ministre a par ailleurs précisé que « ce n'est pas une date définitive », mais la date officielle de la prochaine rentrée universitaire est tributaire de la date d'annonce des résultats du baccalauréat 2020. En effet, M. Benziane a expliqué en marge de la conférence nationale des startups que la date de début de l'année universitaire 2020/2021 serait vraisemblablement fin novembre et début décembre prochain, et qu'elle est principalement liée à l'annonce des résultats du baccalauréat, car selon le ministre, on ne peut pas parler de la rentrée universitaire sans prendre en compte la première année universitaire qui est liée aux résultats du baccalauréat, ainsi qu'à l'orientation et aux inscriptions des lauréats, une procédure qui dure environ un mois, selon le même média.



Relance d'un programme de jumelage algéro-espagnol

Le programme de jumelage institutionnel entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le conseil de l'Education de Castille et Léon du Royaume d'Espagne a été relancé dans le cadre du programme d'ac-

cord d'association (P3A) L'objectif du programme est "le renforcement des compétences pédagogiques et numériques des enseignants et des capacités de gouvernance des gestionnaires", a précisé le communiqué, soulignant qu'un comité de pilotage s'est tenu le 30 septembre 2020 et a abouti à plusieurs résolutions. Les résolutions retenues, citées dans le communiqué, sont "la mise en place d'un environnement et d'une Plateforme d'apprentissage virtuels pour la réalisation des activités qui auront lieu en ligne, la prise en charge dans le volet gouvernance des thématiques liées aux questions d'employabilité, d'accréditation, d'apprentissage et de gestion des services". Il s'agit aussi, note la même source, de "l'accompagnement des formateurs dans leur pratique pédagogique et leur développement personnels, l'adaptation et l'intégration des technologies de l'information et de la communication, notamment les médias et solutions audiovisuelles".

Kadri Ahmed /Ag

Tébessa :

Deux personnes mortes asphyxiées

Deux personnes, âgées respectivement de 20 et 35 ans, ont trouvé la mort jeudi dernier par asphyxie au monoxyde de carbone alors qu'elles procédaient au curage d'un puits à l'aide d'une pompe fonctionnant avec du mazout au lieudit Serdies, relevant de la commune de Bir Mokaddem, à 35 km du chef-lieu. Les corps sans vie des deux victimes ont été repêchés du fond du puits par des riverains avant d'être évacués à la morgue de l'hôpital de Chrea et enterrés hier. La brigade de la police scientifique s'est rendue sur les lieux pour diligenter une enquête.

Opérations de police du 1er juillet au 15 septembre à Oran :

7.137 interpellés et 566 individus présentés devant la justice

Au total, 1.533 opérations d'intervention ont été lancées du 1er juillet au 15 septembre dernier, selon un bilan dressé par les services de la sûreté d'Oran. Le plan d'action mis en place par ce corps sécuritaire dans le cadre de la lutte contre la criminalité et la délinquance porte sur des opérations de police quotidiennes et d'autres lancées à grande envergure avec des campagnes coup-de-poing. Ainsi, 7.137 individus ont été interpellés et 566 d'entre eux ont été traduits devant la justice. Parmi eux, 62 individus ont été arrêtés pour port d'arme blanche, 105 individus pour détention de stupéfiants et 92 étaient recherchés. Les policiers ont aussi arrêté 269 individus dans d'autres affaires. En ce qui concerne les campagnes de grande envergure, ces opérations sont menées suivant un plan minutieusement étudié et plusieurs effectifs sont mobilisés pour mener à terme ces actions qui visent à lutter contre la criminalité sous toutes ses formes. Le bilan de la sûreté fait état, du 1er juillet au 15 septembre, à 216 opérations de police lesquelles se sont soldées par l'interpellation de 933 individus. 65 d'entre eux ont été présentés devant le tribunal.

Sûreté d'Alger :

Arrestation de 3 individus impliqués dans le vol de tampons de regard et de bacs à ordures

La brigade de la police judiciaire relevant de la circonscription administrative de Cheraga a mis un terme à l'activité d'un groupe criminel composé de trois individus spécialisé dans le vol de tampons de regard et de bacs à ordures. L'opération a eu lieu immédiatement après le signalement de 3 individus à bord d'une camionnette, se livrant au vol de tampons de regard et d'un couvercle en plastique d'un bac à ordures dans un quartier de la ville de Cheraga (Ouest d'Alger). Les suspects ont été, par la suite, arrêtés et soumis au contrôle sécuritaire et administratif qui s'est soldé par la saisie des objets volés qui étaient à bord du camion. Après parachèvement des formalités légales, les mis en cause ont été déferés devant les juridictions compétentes.

Accidents de la circulation : 3 morts et 160 blessés en 24 heures

Trois personnes (3) ont trouvé la mort et 160 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation enregistrés durant les dernières 24 heures à travers le pays. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Tissemsilt avec un mort et douze blessés suite à deux accidents de la circulation. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19, les unités de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 24 opérations de sensibilisation à travers 5 wilayas, pour rappeler aux citoyens la nécessité de respecter le confinement et les règles de la distanciation physique. Elles ont également effectué 6 opérations de désinfection générale à travers 4 wilayas, touchant les infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles.

Chine :

18 morts dans un accident de la route dans le nord-est

Dix-huit personnes ont été tuées et une autre blessée, dimanche dans un accident de la route dans la province du Jilin, dans le nord-est de la Chine, ont annoncé les autorités locales de la sécurité publique. L'accident s'est produit dans le village de Shiqiao dans la ville de Fuyu, a déclaré le bureau de la sécurité publique de la ville. Une camionnette a percuté l'arrière d'un tracteur à quatre roues roulant dans la même direction, puis est entrée en collision avec une voiture qui roulait dans la direction opposée. Huit personnes ont été tuées sur place et dix autres sont décédées à l'hôpital, selon le bureau de la sécurité publique de la ville de Fuyu. Une personne blessée reçoit des soins à l'hôpital et son état de santé ne met pas sa vie en danger. Une enquête sur la cause de l'accident est en cours.

Espagne : Un passeur algérien condamné à 4 ans de prison



Un passeur algérien, âgé de 38 ans, propriétaire d'un bateau a été condamné à 4 ans de prison par le Tribunal provincial d'Almeria, en Espagne, pour avoir mis en danger la vie de 12 personnes alors que la mer était déchaînée. Selon les médias espagnols, il transportait 12 migrants au péril de leur vie. Lors du verdict, le prévenu a affirmé être le seul responsable dans cette affaire qui a failli tourner au drame. Les faits se sont déroulés, le 11 février dernier, lorsque les services de sauvetage, relevant de la Guardia civil espagnole, avaient repéré le bateau. Les candidats à l'émigration clandestine étaient tous de nationalité algérienne. Le tribunal a également relevé que le mis en cause avait également mis en garde les harraga pour ne rien dire

au cas où ils seront interceptés. L'embarcation avait pris le large, le 10 février dernier, aux environs de 22 h, à partir d'une plage d'Oran. Les clandestins ne portaient même pas de gilets de sauvetage. Le tribunal a retenu 4 de prison à l'encontre du passeur. La semaine dernière, un Algérien accusé d'être un passeur de migrants clandestins, à partir de l'Algérie vers les îles Baléares a été arrêté par la Guardia Civil espagnole. L'arrivée de migrants a pris de l'ampleur puisque la semaine dernière, les services concernés espagnols ont enregistré en 5 jours seulement une vague de clandestins sans précédent. Plus de 250 harraga, venus d'Algérie ont été interceptés dans les eaux de l'archipel, plus que ce qui est enregistré en une année (en 2018 par exemple, 150 clandestins ont été interceptés).

Tiaret :

Une femme ressortie vivante du fond d'un puits

Sauvetage réussi d'une femme de 57 ans, tombée par vingt mètres de profondeur dans un puits à Aïn Mesbah, dans la commune de Tiaret, apprend-on de la protection civile de la wilaya de Tiaret. En effet, la victime s'appêtait à puiser de l'eau du puits quand elle a glissé au fonds du puits. Alertés, les sapeurs-pompiers réussirent rapidement à la secourir pour l'évacuer vers l'hôpital «Youcef Da-

mardji» de Tiaret. Toujours selon la protection civile, un camion, chargé de moutons et d'aliments de bétail, s'est renversé mercredi soir, tuant son conducteur âgé de 70 ans. Son passager a été grièvement blessé et admis à l'établissement hospitalier d'Aïn Dheb. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie d'Aïn Dheb pour déterminer les circonstances exactes du sinistre.

Souk Ahras :

Les membres d'une bande dangereuse arrêtés



La brigade criminelle relevant des services de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de Souk Ahras ont récemment levé le voile sur une grave affaire où se trouvent impliqués trois malfaiteurs âgés entre 20 et 30 ans. Auteurs d'une tentative d'homicide volontaire contre la personne d'un médecin spécialiste, les mis en cause ont été arrêtés après leur identification par les services de sécurité au premier jour du dépôt de plainte. Les investigations menées par lesdits services ont abouti en première phase à l'interpellation de l'inculpé principal pour remonter ensuite le groupe et procéder à l'arrestation des deux autres membres

de la bande. La victime qui devait regagner son domicile muni d'un sac qui contenait la somme de 180 millions de centimes ne doutait pas qu'elle était suivie par des motocyclistes qui était à l'affût de son passage pour accomplir leur double forfait. Elle fut d'abord poignardée pour être ensuite délestée avec violence de son argent. Passés aux aveux, ils ont tous reconnu les faits qui leur ont été reprochés par les investigateurs. Ils ont été présentés devant le parquet de Souk Ahras avec, entre autres chefs d'accusation : création d'une association de malfaiteurs, tentative d'homicide volontaire avec préméditation et vol qualifié.

Activité d'emballage

Une cartographie numérique à la disposition des professionnels

Une première cartographie du secteur de l'emballage en Algérie, recensant 197 entreprises versées dans ce domaine, a été mise à la disposition des professionnels sous forme de plateforme numérique, a annoncé dimanche la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC). Disponible en accès libre sur le site web de la CAPC, cette cartographie a été réalisée dans le cadre d'une étude menée par la Commission emballage, créée sous la coupe de la Confédération algérienne du patronat citoyen, a précisé un communiqué de cette organisation patronale. L'étude, ayant pour objectif de répertorier, valoriser et démocratiser les métiers de l'emballage ainsi que leur mode de fonctionnement, a permis de recenser 197 entreprises dont l'activité principale est liée au secteur de l'emballage. Ces acteurs sont répartis à travers tout le territoire national, implantés dans 26 wilayas allant d'Annaba à Adrar en passant par Oran et Alger, a ajouté le communiqué de la Confédération soulignant que ce classement regroupe l'ensemble des entreprises du secteur de l'emballage sous toutes ses formes : papier, carton ondulé, plastique, métallique etc. Cette cartographie est disponible pour tous les professionnels du secteur, accessible à partir du site web de la CAPC avec

un identifiant et un mot de passe. L'étude, menée par la Commission emballage, a été supportée et sponsorisée par un des leaders de l'emballage en Algérie, le groupe Maghreb Emballage. Destinée aux entreprises productrices ou utilisatrices de tout type d'emballage, cette étude tend principalement à relater l'état du marché et d'avoir une visibilité à moyen et à long terme. Elle est aussi destinée aux entreprises exportatrices en produits d'emballage afin de leur permettre d'identifier les marchés cibles et ceux en croissance. S'inscrivant également dans une démarche de développement du secteur, l'étude a permis d'évaluer la situation de ce secteur et de relever les principales préoccupations des industriels de la filière.

Plus de la moitié des entreprises soulèvent le manque de la matière première

A travers un questionnaire adressé aux dirigeants de ces entreprises, il en ressort que la matière première la plus importée est le Polyéthylène pour 30% des entreprises, suivi par le Polypropylène pour 19% des entreprises, selon la CAPC. Selon les résultats de cette étude, l'approvisionnement en matières premières demeure une contrainte pour 34% des entreprises,

alors que 27% des entreprises déclarent avoir fait le recours au recyclage. Elles sont aussi 58% des entreprises, soit plus de la moitié, à déclarer le manque de disponibilité de la matière première en Algérie. Concernant la commercialisation post usine, 68% des entreprises (grossistes, importateurs, détaillants) déclarent s'occuper de la livraison de leur marchandise, tandis que 59% des distributeurs préfèrent commercialiser les produits fabriqués localement que ceux issus de l'importation. Cependant, les distributeurs ont exploré, quant à eux, le manque de disponibilité de ces produits. Elles sont 9% seulement des entreprises qui exportent aujourd'hui leurs produits, notamment vers la Tunisie qui reste le pays importateur pour plus d'un client sur deux. Il a été constaté à travers la même étude que l'évolution quantitative de ces trois dernières années est en baisse et que le secteur de l'emballage est fortement impacté par la crise sanitaire mondiale du COVID-19. Il est à rappeler que la commission emballage avait été installée par le président de la Confédération algérienne du patronat citoyen, Sami Agli, en avril dernier dans le but de "renforcer les échanges entre les opérateurs de la filière afin de diagnostiquer ensemble les contraintes qui bloquent le développement du redéploiement".

Moussa O

Alliance Assurance : Une décroissance de 14% enregistrée au 1er semestre 2020

Dans le cadre de ses obligations d'informations publiques des sociétés cotées en bourse, Alliance Assurances publie les résultats du 1er semestre 2020. Dans un communiqué rendu public aujourd'hui, la compagnie annonce qu'elle a enregistré, au 30 juin 2020, une perte nette de 396 Millions de dinars, soit une décroissance de -14%, en comparaison avec les résultats obtenus durant le premier Semestre de l'année 2019. Quant au Résultat, il s'est également soldé par une baisse de -21% comparative-ment à 2019, et s'est affiché autour de 128 millions de dinars. « Fortement impacté par les effets d'une crise économique systémique et persistante qui se sont traduits par l'absence de réformes profondes et nécessaires du secteur couplée à l'absence d'un marché de nouveaux véhicules, mais aussi, les pratiques néfastes et récurrentes telles que la concurrence déloyale, le dumping, ainsi que l'instauration depuis Janvier 2020, de la collecte d'une taxe dite de pollution à la charge des assureurs. Cette décision a participé lourdement à atrophier le Chiffre d'affaires des Sociétés d'assurances étant donné que le budget des assurés n'a pas évolué », indique Alliance Assurance. Ajouté à cela, la crise sanitaire au coronavirus qui secoue depuis le début de l'année 2020 le monde et plus particulièrement tout l'écosystème en Algérie et qui impacte lourdement le secteur des assurances. « Non seulement, cela a engendré un recul du chiffre d'affaires mais aussi d'autres effets pervers

tels que l'augmentation exponentielle du poste « créances » et « impayés » qui découlent de fortes tensions de trésorerie que connaissent les entreprises. L'écrasante majorité des professionnels en Algérie en subissent les conséquences et les mesures d'accompagnement et d'atténuation de ces effets tardent à venir et à se concrétiser à grande échelle. Sur fond de crise à tous les niveaux, Alliance Assurances annonce une régression de son chiffre d'affaires du 1er Semestre 2020 comparativement à celui de l'année 2019 », ajoute-t-on. Pour la compagnie, cette situation reste très inquiétante pour l'avenir très proche d'autant plus que nous sommes à la fin de l'exercice et l'ouverture de la période de renouvellement avec la persistance des pratiques de discrimination amplifie nos inquiétudes à court terme. Elle table sur les décisions prises par l'état lors de la conférence nationale sur la relance économique et sociale qui a été organisée fin août dernier, destinées à soutenir, accompagner les entreprises tous secteurs d'activité confondus et maintenir en état d'activité, tout le tissu industriel et commercial national pour sortir de cette crise économique sans précédent. En outre, le secteur des assurances aussi reste dans l'attente de suites réservées aux demandes formulées par les Compagnies d'assurances sous l'égide de l'UAR au mois de juin dernier, suites, destinées à accompagner et atténuer les effets de la crise sanitaire sur le secteur.

APLF 2021 : Vers la suppression de la taxe anti-pollution



L'avant projet de loi de Finances pour 2021 prévoit la suppression de la taxe sur la pollution. Cette mesure vise à supprimer la redevance annuelle applicable aux voitures et aux engins roulants. L'article 84 de la loi de finance pour 2020 introduit une nouvelle taxe dénommée taxe pollution. En effet, les sociétés d'assurances sont chargées de collecter cette redevance sur tous les contrats d'assurance automobile et engins roulants. Cette taxe est prélevée lors de la souscription du contrat d'assurance. Cette taxe a eu un impact négatif sur le chiffre d'affaires de la branche assurance automobile qui a enregistré une baisse du chiffre d'affaires durant le 1er semestre 2020 de

10%, soit un chiffre d'affaires de 33,8 milliards de dinars, a indiqué la note de conjoncture du Conseil national des Assurances (CNA). Toutefois, l'instauration de la taxe anti-pollution n'explique pas, à elle seule, la baisse du chiffre d'affaires de la branche assurance automobile. Selon la même note du CNA, cette baisse est due aussi à « la suspension de l'activité des usines de montage automobile, conséquence de la double crise politique (2019) et sanitaire (2020) du pays, entraînant, de ce fait, une baisse des souscriptions. L'impact direct et récent étant la fermeture de showrooms des partenaires et de certains bureaux de souscriptions suite au confinement imposé par l'État ».

Des voyages spéciaux au Sahara proposés à l'occasion du « Mawlid » : Les prix proposés par les agences de voyages laissent à désirer !

De nombreuses agences de tourisme et clubs sportifs ont lancé des offres sur leurs pages des réseaux sociaux, liées à des voyages spéciaux au cœur du Sahara qui commencent le 27 octobre et se poursuivent jusqu'au 31 du même mois, organisés spécialement pour la célébration de la fête religieuse du « Mawlid Ennabaoui » qui est prévue vers la fin du mois courant. La plupart des offres publiées sur les réseaux sociaux concernent des voyages dans le sud du pays, à l'image de Taghit, Djanet, Illizi et Biskra ou l'hébergement des touristes aura lieu au milieu du désert sous des tentes, et non pas dans les hôtels. Il y a quelques jours, plusieurs agences de tourisme se sont précipitées pour lancer leurs offres familières sur Facebook, liées aux réservations et aux voyages organisés dans le Sahara pour fêter le « Mawlid », qui aura lieu à la fin du mois d'octobre. Cette année, les professionnels du secteur ont décidé de sortir de l'ordinaire en raison de la fermeture des aéroports et des frontières terrestres et maritimes, en raison de la pandémie de corona qui a pris de l'ampleur dans le monde entier. Le changement des destinations habituelles comme la Tunisie, la Turquie et d'autres pays vers de nouvelles destinations domestiques, en particulier dans le sud, s'est imposé, cette fois-ci, vu que ces agences n'ont pas exercé leurs activités depuis plus de six mois. Cette alternative offre des avantages aux professionnels mais aussi aux fervents des voyages pour découvrir de magnifiques expériences et aventures en Algérie. Parmi les endroits les plus importants proposés par ces agences et clubs sportifs figurent Timimoun, Taghit, Djanet, Tamanrasset et d'au-

tres zones désertiques qui adoptent une culture distincte, un programme varié et riche sera proposé pour l'occasion, et en plus de cela, le tourisme local sera dynamiser à cette occasion afin d'introduire et d'encourager le tourisme dans le désert, et c'est ce qui en a fait une destination touristique importante ces dernières années, surtout à l'approche de la fin de l'année, lorsque des étrangers visitent fréquemment le Sahara, chaque année, tandis qu'ils aiment ce type de tourisme et d'exploration. Dans ce sillage, les régions du sud proposent des maisons et des villas équipées aux touristes avec des tarifs plus au moins très cher, soit par le biais de publicités, soit par l'intermédiaire des agences de tourisme qui concluent des contrats avec eux et leur attribuent des offres attractives à cet effet. Cependant, les prix proposés à ce type de voyages ne sont pas à la hauteur des services fournis, compte tenu notamment de la grave pénurie des infrastructures hôtelières dans le sud et du recours au camping, qui ne nécessite que l'installation d'une tente dans le désert, c'est pourquoi les sommes suggérées sont considérées par beaucoup de personnes comme une arnaque, vu que la prestation de service est généralement inadéquate, sans parler de certaines choses qui éloignent les touristes... Plusieurs touristes algériens souhaitent que le Grand Sud algérien devienne une destination tendance dans le monde, si toutes les conditions seront prises en considération, et que les touristes auront une prestation de service adéquate et considérable, par rapport, à ce qu'ils paient auprès des agences de tourisme et de voyage.

M.W. Benchabane

Innovation et start-up : Yacine Oualid annonce plusieurs mesures en faveur des jeunes créateurs de start-ups

Plusieurs mesures ont été annoncées ce samedi 3 octobre 2020 en faveur des jeunes créateurs de start-ups. Ces mesures ont été annoncées par le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Economie de la connaissance et des start-up, Yacine Oualid, lors des travaux d'ouverture de la conférence nationale des start-ups « Algeria Disrupt 2020 » organisée au Centre International des Conférences (CIC) à Alger.

Lancement le 15 octobre d'une plate-forme numérique dédiée aux start-ups

Parmi ces mesures, le ministre délégué a indiqué que « son département ministériel s'apprête à lancer le 15 octobre prochain une plateforme numérique ouverte à tous les jeunes porteurs de projets innovants afin de s'identifier et de pouvoir obtenir le label start-up institué par un décret exécutif ». Il a expliqué que cette plateforme qui permet de lever toutes les entraves bureaucratiques et facilite les procédures de création des entreprises de type start-up, offrira toutes les possibilités aux jeunes de bénéficier des avantages fiscaux, de lever des financements et d'adapter leurs besoins, ainsi que d'être en contact permanent avec son département ministériel. Outre le lancement officiel du fonds des start-up, annoncé par le Président de la République Abdelmadjid Tebboune, lors de son discours inaugural de la conférence, le secteur des start-up sera renforcé, a fait savoir M. Yacine Oualid par un certain nombre de mesures qui seront prises pour la promotion de l'écosystème des start-up, assurer un meilleur encadrement réglementaire et d'asseoir des mécanismes de financement et des structures d'accompagnement tels que les incubateurs et accélérateurs.

Dans ce cadre, l'intervenant a rappelé les dispositions prises dans le cadre de la loi de finance complémentaire 2020 dont la mise en place du système de financement participatif qui assure aux créateurs des start-up les moyens d'accéder au financement de manière plus flexible et adapté.

« L'Algérie est le premier pays en Afrique à avoir introduit le financement participatif »

« L'Algérie est le premier pays en Afrique à avoir introduit



le financement participatif », a tenu à souligner le ministre délégué tout en rappelant les avantages fiscaux concédés par l'Etat pour les entrepreneurs qui lancent des start-up telles que la suppression des taxes (TVA, TAP et l'IBS) dans le but d'orienter les efforts de ces créateurs vers l'innovation. Avec l'aide, notamment du ministère de la Justice, le département ministériel chargé de l'économie de la connaissance et des start-up compte aussi enrichir, selon le ministre délégué, l'aspect réglementaire portant sur la forme juridique des sociétés de type start-up. Evoquant le fonds des start-up lancé aujourd'hui, il a expliqué que ce mécanisme de financement agira en tant que fonds d'investissement et capital risque qui va permettre d'apporter des fonds propres en faveur des projets innovants à fort potentiel de croissance.

Six entreprises publiques ont participé à la création du fonds des start-ups

La création de ce fonds appelé ASF (Algerian Start-up Fund)

est le fruit d'un travail de collaboration entre le ministre délégué de l'Economie de la connaissance et des start-up et de six entreprises publiques (Sonatrach, BDL, CPA, BEA, BNA, Cnep-Banque), a relevé, en outre, M. Oualid. Outre la création d'un label « Start-up », « Incubateur » et « Projet innovant » qui seront attribués après la mise en place du Comité national de labellisation, le ministre délégué a fait part à cette occasion de la création d'accélérateur avec le ministère de l'Energie et Sonatrach qui donnera la possibilité aux porteurs de projets d'accéder à des mécanismes d'accompagnement, de coaching, de formation et de financement qui sera effectif à partir du 1er novembre prochain au niveau du site technologique des Grands Vents (Ouled Fayet) à Alger et qui portera le nom « A-Venture » (Algeria Venture). Quant à la conférence nationale des start-up, le ministre délégué en a décidé qu'elle soit une rencontre régulière et ponctuelle qui sera organisée chaque année en vue de poursuivre la mission d'accompagnement des jeunes innovants et l'évolution de ce domaine.

Zemime T / Ag

Pétrole

Attar : « L'alliance Opep-non Opep doit se poursuivre pour maintenir la stabilité du marché »

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et ses alliés non-Opep doivent "absolument" poursuivre leur coopération afin de maintenir la stabilité du marché pétrolier qui devrait souffrir d'un retour plus lent que prévu, des prix à leur niveau de 2019, a préconisé le ministre de l'énergie, Abdelmadjid Attar. "L'accord Opep+ mis en œuvre le 1er mai 2020, et son respect globalement, notamment par les plus gros producteurs que sont l'Arabie saoudite et la Russie, a permis aux prix de remonter autour de 40 dollars le baril pour le moment. Cette alliance est encore nécessaire et doit absolument se poursuivre si on veut éviter de rentrer dans une période d'absence totale Ode vision sur le court terme surtout", a indiqué M. Attar dans une interview accordée au quotidien francophone "Liberté", publiée. Selon lui, sans cette alliance Opep-non-Opep, "nous aurions eu affaire à un marché très instable et probablement en dessous du niveau actuel". La poursuite de cette alliance trouve toute son importance dans le contexte d'incertitudes autour de la crise sanitaire et la reprise de la demande, qui caractérisent le marché actuellement. "Pour le moment, il est vrai que le monde entier ne suit en premier qu'une éventuelle fin de pandémie, suivie d'une reprise de la demande mondiale. Mais ce n'est pas suffisant à mon avis, car d'autres paramètres qui découlent aussi du rythme et du mode de cette reprise vont certainement empêcher les prix de revenir rapidement au niveau connu en 2019 et probablement pas ou jamais à celui de 2013". Ainsi, dans des conditions aussi incertaines, les prix du brut devraient atteindre une moyenne de 40 dollars le baril en 2020 et 50 à 60 dollars en 2021, selon le ministre qui se réfère sur ce sujet aux études des "plus grands" analystes. Interrogé sur la capacité de l'Algérie à préserver ses



équilibres financiers avec ce niveau de prix, M. Attar a souligné que le pays "peut et doit" survivre avec un baril à 60 dollars ou moins. "A mon avis, il ne faut plus se poser ce genre de question à l'avenir, et agir d'abord pour décider de ce que nous devons faire progressivement à court et moyen termes pour sortir de cette dépendance de la rente pétrolière", explique le ministre, tout en rappelant l'objectif fixé par le président de la République et qui vise la réduction de 20% de cette dépendance à court terme. Evoquant la nécessité de relancer la production déclinante d'hydrocarbures en Algérie, M. Attar a reconnu que "les plus grands gisements ont été malmenés depuis deux décennies par un soutirage accéléré, mais hélas non accompagné de mesures de conservation et de rénovation des techniques d'exploitation". Cette situation est due essentiellement au "retard dans la rénovation des techniques d'exploitation et à l'absence d'initiatives en matière d'amélioration des taux de récupération, d'une part, et de développement avec mise en production rapide des nouveaux gisements découverts même s'ils sont de petite taille, d'autre part". Il s'agit de manque d'initiatives en matière de suivi de l'état des puits en production et d'insuffisance du renouvellement des réserves: "Ce sont deux chantiers importants que nous sommes décidés plus que jamais à faire avancer dans les meilleurs délais". Dans ce cadre, le ministre a mis en exergue l'importance de promulguer les 43 décrets d'application de la nouvelle loi sur les hydrocarbures, pour permettre le lancement d'une large campagne de promotion du partenariat aussi bien en amont qu'en aval. Pour ce faire, le ministère a mobilisé pas moins de 70 cadres de haut niveau, organisés au sein de 7 groupes de travail et un comité de pilotage, et qui ont pu préparer jusqu'à maintenant 25 décrets exécutifs alors que le reste devrait être finalisé avant la fin de l'année 2020, rappelle le ministre. Concernant les instructions du président de la République relatives à la réduction des dépenses de Sonatrach, M. Attar a rassuré qu'elles n'auront pas d'impact sur les capacités d'investissement et d'exploration pétrolière et gazière de la compagnie. Il s'agit, a-t-il expliqué, "de supprimer les dépenses et les charges inutiles, de réduire les coûts d'exploitation, (...) de privilégier l'intégration nationale, surtout en matière de sous-traitance dans tous les domaines, pour réduire les importations". Le ministre a préconisé, dans le même ordre d'idées, "de différer légèrement et à court terme les investissements qui n'ont aucun impact immédiat sur les capacités de production ou de valorisation, de privilégier le partenariat en matière d'exploration et de grands projets structurants pour alléger le poids en matière d'investissement sur Sonatrach et de réorganiser et centrer les activités de Sonatrach sur ses métiers de base, avec des règles d'éthiques universelles".

Moussa O / Ag

Tourisme : Des mesures pour éradiquer la bureaucratie et encourager l'investissement

Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou, a affirmé, samedi à Alger, que plusieurs mesures avaient été prises pour éliminer "les obstacles bureaucratiques et encourager l'investissement" dans le secteur, dont "l'examen des dossiers d'octroi d'agrément aux agences touristiques et hôtels en un mois au plus tard". "En vue d'encourager l'investissement dans le secteur du tourisme et d'éradiquer la bureaucratie, plusieurs mesures ont été prises, dont l'examen des dossiers d'octroi d'agrément aux agences du tourisme et hôtels dans un délai ne dépassant pas un mois au plus tard, ainsi que d'autres visant la création de la richesse et de l'emploi dans le secteur", a déclaré le ministre à la presse en marge de la Conférence nationale des start-ups dont les travaux ont débuté sous la présidence du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Dans le cadre des démarches visant à encourager le tourisme interne, le ministre a rappelé que son département avait conclu "des conventions avec des hôtels, la Société nationale des transports ferroviaires et la Compagnie Air Algérie en vue de baisser les prix de 50%". Ces conventions "vont donner un nouvel élan au tourisme interne et relancer le tourisme saharien dont la saison débutera à partir du mois d'octobre jusqu'au mois de mars. À une question sur les pertes enregistrées par le secteur du tourisme en raison de la pandémie du nouveau coronavirus, le ministre du Tourisme a indiqué que "des commissions nationales et locales s'attèlent à vérifier les chiffres pour aboutir aux chiffres réels".

A.A

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Alger

Les ordures et l'anarchie envahissent la ville de Tixeraine

Bir Mourad Rais est devenue une circonscription administrative très importante où les citoyens et les promoteurs se bousculent pour avoir une part du gâteau. Tixeraine, une petite localité devenue aussi grande, de par sa densité démographique, rencontre de nombreux problèmes. Si l'anarchie urbanistique est bien visible, les citoyens dénoncent néanmoins l'absence totale des services de l'APC pour l'entretien quotidien de la localité et le ramassage des ordures qui constituent à eux deux un véritable problème que les citoyens dénoncent ouvertement depuis des mois. A la coopérative El Baraka, les habitants dénoncent l'absence de bacs à ordures où ils peuvent se débarrasser des déchets ménagers. Au niveau de localité de Semmar, les habitants des maisons dénoncent le même problème. Une situation grave qui s'accroît de jour en jour en raison des nombreuses promotions immobilières qui sortent de terre. Djamel, enfant de la région, aujourd'hui âgé d'une cinquantaine d'années, affirme que la zone a incroyablement évolué mais que les élus locaux ne participent pas à l'épanouissement de la localité, «depuis des années, le nombre d'habitants n'a cessé de croître modifiant le tissu urbain continuellement. C'est bien ! Mais il faut que l'APC de Bir Mourad Rais et de Birkhadem travaillent ensemble pour régler certains problèmes qui nuisent au bien-être du citoyen», dit-il. En effet, parmi les problèmes les plus récurrents subsiste celui du ramassage des ordures. Si au cœur de Bir Mourad Rais le problème ne se pose que rarement, à Tixeraine, la situation est autre. Les ordures débordent de partout. Sur certaines venelles et axes conduisant vers la Zaouia Belkaidia Hibria, les habitants sont obligés de déposer leurs sacs à ordures à même le trottoir pour défaut de bennes à ordures, ce qui provoque de nombreux problèmes d'hygiène et engendre l'attroupement de chiens errants durant la journée et la nuit. Une situation qui tarde à être réglée pour le bien-être du citoyen et également pour l'image de la localité. Non loin de l'université de droit de Saïd Hamdine, les déchets ménagers ont envahi un terrain vague d'une importante superficie. Les habitants des alentours dénoncent l'absence des autorités compétentes qui tardent à intervenir pour trouver une solution salvatrice à une situation qui s'aggrave quotidiennement.

Blida

Extinction de la totalité des incendies déclarés au niveau de l'Atlas Blideen

Les services de la protection civile de la wilaya de Blida ont réussi à circonscrire et à éteindre tous les foyers d'incendies déclarés au niveau des forêts de la chaîne de l'Atlas Blideen, a-t-on appris, auprès du chargé de communication de la direction de ce corps constitué. Selon le lieutenant Adel Zeghimi, de nombreux incendies ont été signalés, vendredi, au niveau des forêts de la chaîne de l'Atlas Blideen, réparties sur les régions d'El Kestel, Djelata, sur la route de Chréa, les "sept Chouhadas" à Sidi El Madani (commune de Chiffa), et Tabrant dans la commune de Bouarfa (à l'Ouest), outre les régions de Boukhrouf et Bouserdina, dans la commune de Hammam Melouane et Sidi El Mahdi, de la commune de Soumaâ, à l'Est. "Un nombre de ces feux a été éteint vendredi soir", alors que d'autres incendies déclarés au niveau des monts de la localité d'Ain Romana, à l'Ouest, Sidi Sarhane (Bouinan) et Tahamoult à Bougara (à l'Est) ont été maîtrisés par les unités de la protection civile, dans la nuit de vendredi à samedi. "Les chutes de pluies ont contribué à l'extinction de ces feux", a signalé le lieutenant Adel Zeghimi, qui a indiqué que des vents forts, ont été à l'origine de la propagation des flammes au niveau de ces régions réputées pour leurs reliefs accidentés et difficiles d'accès, a-t-il relevé. Les opérations d'extinction et de sécurisation des riverains, ont nécessité, a-t-il ajouté, la "mobilisation de la totalité des moyens de la protection civile de Blida, représentés par 185 agents (tous grades confondus), outre d'importants moyens matériels, dont la colonne mobile de lutte anti-incendie de Blida, les unités principales et secondaires de Mouzaia, Ouled Aich, Oued El Alleug, Bouinan, Bouguerra et Larbaâ, et les unités de Chiffa, Bab Dzair, Bouarfa, Soumaâ, et Hammam Melouane, soutenues, à l'occasion, par les services de la conservation des forêts de la wilaya.

Des blocs d'hébergement universitaire en décrépitude

La situation de la résidence universitaire des garçons de Hasnaoua I, dans la ville de Tizi Ouzou, est lamentable dans la mesure où des blocs d'hébergement se dégradent de plus en plus. Ils deviennent vétustes et difficiles à entretenir avec l'état des bâtisses qui laisse vraiment à désirer. Les étudiants déplorent cette situation qu'ils qualifient d'insupportable. «Certains blocs d'hébergement ne peuvent même pas être utilisés pour accueillir des étudiants, car ils sont dans un état de dégradation avancé. Les murs sont dégainés. La boiserie est vétuste. C'est vraiment éprouvant de passer une nuit dans ces chambres universitaires», fulminent des étudiants qui estiment que ces structures nécessitent une réhabilitation urgente pour permettre d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions. «La cité de Hasnaoua I est l'une des plus anciennes résidences universitaires à Tizi Ouzou. Elle n'a pas connu de travaux de réhabilitation depuis plusieurs années. Aujourd'hui, les blocs d'hébergement sont dégradés de manière incroyable. On dirait qu'ils n'ont même pas été nettoyés depuis la période de confinement. Un coup de peinture sur les murs aurait pu rendre les lieux un peu acceptables mais rien n'est fait depuis longtemps et les résidents ne cessent de subir la galère en raison de cette situation. Avec ces conditions, on nous dit que tout est fin prêt pour la reprise universitaire alors que la situation est toute autre dans la mesure où le risque de maladies s'avère réel au niveau de ce site hébergement», nous a confié un autre étudiant, qui nous parle également de l'insalubrité des lieux. Selon lui, il est difficile d'éviter le risque de contamination au coronavirus, ces jours-ci, avec la reprise universitaire parce que, dit-il, il n'y a pas de mesure de prévention dans la résidence universitaire en question. Notre interlocuteur ajoute qu'il y a beaucoup d'insuffisances auxquelles font face les étudiants dans cette cité qui n'offre même plus, nous a-t-il précisé, un minimum de commodités. Par ailleurs, il est utile de rappeler que, outre ces blocs qui nécessitent des travaux de réfection, notamment à Hasnaoua I, le déficit en places d'hébergement dans les cités U de Tizi Ouzou peut se poser à la rentrée des nouveaux bacheliers puisque les nouvelles infrastructures des œuvres universitaires ne sont pas encore livrées.

de l'administration
Le Monde

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVE POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RESERVE

Le questionnaire en ligne, La boussole de l'entrepreneur

Depuis que le clic a imposé sa simplicité, le consommateur, le client et les internautes en général n'hésitent plus à l'utiliser pour répondre aux questionnaires en ligne proposés par les entreprises. Le consommateur a conscience qu'il est devenu acteur et s'en réjouit. Si les administrations ou si le service après-vente de grandes marques incitent à remplir un questionnaire en ligne après chaque passage d'un technicien pour créer un lien de proximité, c'est qu'ils en connaissent l'impact et la valeur des renseignements. Le technicien de terrain n'hésite pas à solliciter le client afin qu'il réponde à un questionnaire en ligne qui « ne lui prendra que quelques minutes » et qui montre qu'il réalise bien son travail. Aujourd'hui, l'internaute est familiarisé et n'hésite plus à répondre aux questionnaires en ligne. Le client sait que sa voix compte et pourquoi certaines questions lui sont posées.

Les logiciels de questionnaire en ligne

Fabriquer de toutes pièces son questionnaire en ligne demeure chronophage pour un entrepreneur déjà submergé par les autres priorités. Pour poursuivre sa croissance, l'information reste une clé de développement. Posséder des indicateurs permet de choisir la bonne stratégie. Certains logiciels comme dragnsurvey.com, gratuit vous permette de le réaliser sans affronter de grandes difficultés dans sa conception. La simplicité d'utilisation des solutions vous offre une prise en main rapide et intuitive. L'entrepreneur n'a, aujourd'hui, pas réellement besoin de formation et les logiciels sont accessibles aux néophytes. Des propositions de questions vous permettent de peaufiner ainsi que des modèles de sondage qui représentent un véritable gain de temps. La présentation n'est pas en reste car les résultats peuvent être obtenus en quelques clics sous format PDF ou Excel.

Le binôme de l'étude de marché

Le questionnaire en ligne complète les informations de votre étude de marché. Cette dernière permet d'avoir un regard sur le marché et la concurrence et la stratégie à prendre, elle vous permet d'anticiper les évolutions du marché et surtout de l'évolution des besoins des consommateurs. Elle est toujours un faire-valoir aussi bien auprès des investisseurs que des

banquiers qui montrent que vous faites une étude fiable et complète et que vous connaissez les forces et les faiblesses de la concurrence. Le questionnaire en ligne permet de vérifier des informations que vous avez pu obtenir sur différentes sources.

Une audience illimitée

Il est plébiscité par la majorité des entreprises, du fait de sa diffusion exponentielle sur les réseaux sociaux, les forums, les blogs ou par email. Son coût vous permet de ne pas limiter son administration à un public restreint. Elle ouvre des perspectives intéressantes qui peuvent affiner leurs données auprès d'un nombre plus important de prospects/Clients. Le caractère parfois anonyme des questionnaires en ligne permet à celui qui y répond de se sentir libre des commentaires qu'il porte et de le remplir sans crainte d'être jugé. L'entrepreneur peut récolter des résultats fiables et inédits.

Une analyse des résultats à faire

S'il est bien d'obtenir de nombreux résultats, reste qu'ils servent surtout à avoir la possibilité de modifier et d'apporter une valeur ajoutée à votre produit, votre service ou votre offre. Les questionnaires vous permettent d'appréhender avec précision les habitudes et les besoins. La manière dont votre produit est utilisé vous donne des indications sur la meilleure stratégie à prendre. Le degré de satisfaction de vos clients sur votre produit ou service peut être évalué en vue de l'améliorer. Vous pouvez ainsi vous démarquer favorablement de la concurrence, ce qui demeure un nec plus ultra.

La préparation du questionnaire : un fil conducteur

La préparation du questionnaire doit aborder pour l'étude de marché les thématiques essentielles à une vision juste : nature et tendances du secteur cible, clientèle visée et concurrence. Elle doit définir les caractéristiques de votre marché : taille, dimension géographique (local, national, international), volume en termes de chiffre d'affaires et de vente, état (émergent, en déclin ou en forte croissance), évolutions majeures récentes... Une mine de renseignements qui peut être utilisée au fur et à mesure des besoins de l'entreprise pour déterminer la bonne stratégie pour vous démarquer sur votre marché. L'atout majeur du questionnaire en ligne reste la réduction

des coûts : ils ne nécessitent pas la multiplication des ressources humaines et n'impliquent pas de diffuser les formulaires sous format papier.

Définir mon projet entrepreneurial : comment faire ?

La première étape de la création d'entreprise est en général la rédaction d'un projet entrepreneurial, qui vous servira à la fois à préciser vos idées et à convaincre vos interlocuteurs et futurs partenaires de son bien-fondé et de sa viabilité. Suivant le vieil adage qui veut que « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement », votre projet devra être le reflet de la qualité de votre projet et donc de ses chances de réussite. Internet regorge de propositions de business plan qui vous permettent d'en construire un qui soit fiable. Vous pouvez « piocher » dans les différents modèles qui vous sont présentés et ainsi construire votre business plan adapté à votre produit ou service. Vous pourrez ainsi cerner vos points faibles et vos points forts et ne plus rester dans des idées préconçues.

Le business plan, canevas incontournable de votre futur projet

L'essentiel est d'identifier le cœur de votre projet, c'est-à-dire ce que fera votre entreprise, quels seront ses produits, ses clients, ses fournisseurs. Le projet fixera aussi les conditions qui permettront la viabilité de votre activité : quelles sont les charges fixes et inévitables (tels que les frais de locaux ou de matériels, les salaires des éventuels employés), quelles sont les charges variables en fonction de la production (tels que le coût des matières premières dans le cas d'une entreprise de fabrication ou celui des achats de produits dans le cas d'un commerce), quels sont les prix de vente ou de facturation espérés et la taille du marché ?

A ce stade, il est essentiel d'être réaliste et d'éviter de bâtir des châteaux en Espagne. Si la rentabilité de votre projet impose de vendre à un million de personnes en six mois, vous pouvez arrêter tout de suite et vous épargner du temps et de l'argent. La création du business plan doit à la fois vous permettre de vérifier que votre projet a une chance raisonnable de succès et ensuite d'en convaincre par exemple votre banquier (si, comme dans la majorité des créations d'entreprise, votre projet implique un emprunt bancaire ou un prêt crowd-funding).

de l'administration

Le Monde

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

restez chez vous

Le Monde

LES ÉTATS-UNIS, PREMIER PAYS À DÉPASSER LA BARRE DES 2000 MORTS EN 24H

Tous les jours dans les kiosques

CETTE ESPACE EST RESERVÉ POUR VOUS PUBLICITÉS

pour plus de détails contactez nous au: **023 95 73 73 / 0553 45 62 56**

Ou par Email au: **monde.adm@gmail.com**

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Festival Mongorno du film de montagne : Le parc national du Djurdjura remporte le 2ème prix

Le parc national du Djurdjura (PNDJ), a remporté le deuxième prix à la 1ère édition du Festival Mongorno du film de montagne, a indiqué samedi le chargé de communication de cette institution, le conservateur principal des forêts Ahmed Ali-leche. Le PNDJ, a participé au concours en ligne de la première édition de ce festival organisé par l'Office du tourisme de Médéa sous le haut patronage des ministres du Tourisme et de l'Artisanat et du Travail familial et de l'Environnement, avec un documentaire de 16 mn, mettant en valeur la diversité et la richesse environnementale et socioculturelle de ce parc, a précisé la même source. "Le PNDJ s'est distingué par un classement honorifique en arrachant le deuxième prix. Après un travail de longue haleine qui a pris beaucoup de temps et des efforts colossaux, vu la superficie étendue et le relief accidenté du Djurdjura", des efforts qui ont permis de mettre en valeur le parc et de dévoiler ses potentialités nombreuses dont sa diversité faunistique et floristique avec ses espèces endémiques, son riche patrimoine hydrique, culturel, historique et culturel, ses curiosités géologiques et géomorphologiques, ses villages suspendus aux falaises et la palette des sports de montagne qui sont ou peuvent y être pratiqués. La fragilité de cet écosystème de montagne, menacé par une surfréquentation, la pollution causée par les déchets laissés sur place par des randonneurs et des campeurs, la surexploitation de ses ressources hydriques, le surpâturage, et la nécessité de la préservation pour le léguer aux générations futures, a été également mise en exergue dans ce film. Pour le Parc National de Djurdjura, "ce rendez-vous a été une oc-



casion pour montrer les trésors cachés du Djurdjura qui est un orobione (écosystème de montagne) et la nécessité de promouvoir ses valeurs patrimoniales dans le cadre du développement durable", a-t-on indiqué. Ce prix a été décroché sur un total de 14 films en compétition. Le premier prix a été remporté par le documentaire "Mina El Kima, From above" de Mohamed Gribi alors que le troisième a été attribué pour le film "Timezguida el Fatina" (Timezguida la séductrice) de Mahieddine Skander, ont annoncé, sur les réseaux sociaux, les organisateurs de cette manifestation destinée à promouvoir et développer la production des films de montagne et de la protection de l'environnement. Le prix du jury a été accordé à "Kouat el aazima, power of will" d'Ishak Lafani et celui du public au court métrage "Rekoub Edarradja" ou "Cycling" de Samir Djebbari, ont ajouté les initiateurs de ce festival placé sous le slogan "Pour la promotion du tourisme de montagne en Algérie" organisé du 24 au 27 septembre dernier à Médéa.

K.T

Nadji Mega Bookstore : Ouverture de la plus grande librairie en Algérie

La librairie Nadji MEGA Bookstore, la plus grande en Algérie, a ouvert ses portes, samedi, à la cité Amirouche dans la commune d'Hussein Dey, au grand plaisir d'un public passionné et féru de lecture, venu nombreux dès les premières heures. De longues files se sont formées avant l'ouverture de la librairie, constituées pour la plupart, de jeunes universitaires et d'élèves. Les gérants de cet espace dédié au livre ont veillé à prendre toutes les mesures préventives contre le nouveau Coronavirus, avant l'accès des visiteurs, dont la limitation du nombre à 40 personnes à l'intérieur de la librairie et le port obligatoire de la bavette. Le visiteur de cet espace littéraire dont l'ouverture intervient dans une conjoncture difficile marquée par une limitation des activités culturelles en général et celles dédiées au livre en particulier, notamment après le report du Salon international du livre d'Alger (Sila), meublera à l'occasion le vide dont il souffre en s'achetant de nouveaux ouvrages. Les parents portent un intérêt particulier aux livres pour enfants, aux articles scolaires et aux beaux cartables exposés dans les stands dédiés aux enfants, a-t-on constaté. D'une surface de 1.300 m2, la librairie qui compte 3 niveaux, renferme dans un beau décor attrayant, 1.400 ouvrages exposés et 40.000 autres en stock, traitant de différentes spécialités, entre ouvrages scientifiques, littéraires et livres parascolaires, notamment, les dictionnaires, les Atlas et les encyclopédies. Cette nouvelle librairie offre une panoplie d'ouvrages aux passionnés du roman et d'autres œuvres littéraires à travers notamment la maison d'édition "Dar El Izza wal El Karama Lil Kitab" qui a déjà créé des librairies à Oran, Tlemcen, Sétif, Bechar et autres wilayas du pays. Redouane Lemsioui, l'un des gérants de cette maison d'édition, a affirmé qu'un grand intérêt est accordé à la qualité du contenu, à la forme et à la manière de la présentation pour mettre à la disposition du lecteur un produit de qualité. Le même intervenant a indiqué que l'équipe qui gère cette méga librairie a une expérience riche dans la publication et la distribution et collabore avec de grandes maisons d'édition égyptiennes, libanaises, syriennes et jordaniennes, voire françaises dont Hachette spécialisée dans les dictionnaires. Outre la vente des livres, il y aura également d'autres projets, à savoir: des espaces pour la vente-dédicace, des rencontres culturelles et intellectuelles et des galeries pour des expositions artistiques, a fait savoir M. Lemsioui.

B.M

À l'occasion du centenaire de la
naissance de l'écrivain

L'œuvre prolifique de Mohamed Dib revisité



Une rencontre littéraire sur l'œuvre prolifique de Mohamed Dib, un des romanciers les plus importants de la littérature algérienne contemporaine, a été animée samedi à Alger, par les auteurs Mohamed Sari et Ahmed Benzlikha à l'occasion du centenaire de la naissance de l'écrivain. Tenue dans le cadre de la manifestation "La rentrée culturelle" qui se déroule depuis le 26 septembre, la rencontre s'est déroulée à la Bibliothèque nationale d'El Hamma, en l'absence de représentants de la Fondation Mohamed-Dib, annoncés au programme et devant un public très peu nombreux. L'auteur, traducteur et actuel président du Conseil national des arts et des lettres (CNAL), Mohamed Sari qui a rappelé que Mohamed Dib a su se "prémunir de toute influence occidentale", mettant ainsi sa plume au service de son pays, dans des "œuvres engagées", jusqu'à relever sa marginalisation car, explique le conférencier, "il n'entrait pas dans le moule de l'idéologie dominante néo-colonialiste". Dans "Curieux comportement des critiques français et européens à l'égard de nos livres", un texte qu'il avait écrit, Mohamed Dib estime que le "jugement" des occidentaux à l'égard d'une œuvre écrite par un auteur maghrébin, n'est "jamais innocent" car, ce n'est plus "l'œuvre d'un homme qui écrit", écrivait-il, mais celle d'un "maghrébin qui se réfère à son ethnie". Mohamed Sari a ensuite évoqué le long séjour de Dib en Finlande et le changement de registre d'écriture, passant ainsi à une littérature qualifiée d'"éclatée", avec le transfert du conflit de l'échelle de la réalité vécue à celle de la réflexion, dans une écriture qui s'est dé faite des normes du roman classique entretenues jusqu'alors par l'auteur de "La grande maison". Le romancier, poète et spécialiste en communication, Ahmed Benzlikha a pour sa part rendu compte de "sa rencontre" avec Dib, à travers ses écrits à la "portée humaniste", ce "rapprocheur" dont l'imaginaire s'est nourri du mixage des "deux veines" issues des écoles, "populaire" (de la rue) et "coloniale", qui s'est intéressé aux "contours et aux travers de l'être humain", resté selon lui, "le même". "Du Sahara algérien aux flots de neige nordique de Finlande, Dib semble nous dire dans un élan littéraire purement humaniste que l'individu est resté le même", explique l'auteur d'"Elias". Ahmed Benzlikha rappellera l'univers de Dib en "perpétuelle création", doté d'une esthétique "fondamentalement issue du terroir". Né le 21 juillet 1920 à Tlemcen, Mohamed Dib est un des auteurs algériens les plus prolifiques qui a fait son entrée dans le champs littéraire en publiant coup sur coup "La grande maison" en 1952, "L'incendie" en 1954, et "Le métier à tisser" en 1957, une trilogie qui suffira à brosser le tableau de la vie de l'Algérien marginalisé et noyé par la misère et les affres du colonialisme en disant "nous avons été quelques-uns à sentir ce besoin de nommer l'Algérie, de la montrer". Disparu en 2003 à l'âge de 82 ans, Mohamed Dib aura laissé une œuvre considérée comme "la plus importante de la production algérienne en langue française" de l'avis de l'universitaire Naget Khadda. La manifestation "La rentrée culturelle" se poursuit jusqu'au 7 octobre avec encore au programme plusieurs conférences sur l'histoire et la littérature.

M.Toumi / Ag

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde
Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAUM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
0213957070

COMPTEL NUMERO

005001112145616147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIRECTION

OUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

MO Béjaïa : Les Crabes traversent la crise la plus noire de leur existence

A une cinquantaine de jours du début du championnat de Nationale 2, rien ne se profile à l'horizon pour le Mou- loudia de Béjaïa. Ni recrutement, ni staff technique, ni joueurs, ni aucune feuille de route pour la préparation de la nouvelle saison. Comment en est-on arrivé là ? Selon notre source, une opposition «souterraine» qui ne dit pas son nom, nage dans les eaux troubles au point de mettre le club en péril. Certains accusent les actionnaires, alors que d'autres affirment que la situation catastrophique actuelle est l'une des conséquences du conflit CSA-SSPA. Lorsqu'on gère un club, prétendu professionnel, comme une équipe de quartier ou comme une propriété personnelle, il ne fallait pas s'attendre à un avenir radieux. Aujourd'hui, avec tout ce qui se trame dans cet environnement, le MOB flirte avec la faillite et risque de ne pas s'engager. Plus grave encore, plusieurs joueurs ont été libérés par la CNRL. Il s'agit de Boufenache qui vient d'opter pour le MSPB, Benabidi, parti à la JSK, Laraba Naâs, signataire à l'OM, Kerkar au MCB Oued Sly, ainsi que les Kadri et Boussalam, sans oublier le gardien de but Bencherif qui vient de mettre le cap vers l'USB. En somme, c'est le flou total au sein du club, le plus populaire de Béjaïa. La SSPA n'existe que sur le papier en l'absence d'un président de conseil d'administration et d'actionnaires et ce, depuis belle lurette. De nombreux observateurs justifient cette situation par l'ampleur des dettes, avoisinant les 28 milliards de centimes, selon notre source. Mais ce n'est pas la seule raison, puisque le MOB est victime d'un conflit entre certains actionnaires. Sinon, comment expliquer les absences répétées de ces derniers aux différentes réunions programmées pour tenter de dénouer la crise ? Cela a fini par créer un blocage à tous les niveaux qui s'est répercuté, négativement, sur le club où l'avenir des Crabes est sérieusement menacé. Ceci dit, il semblerait que la solution se trouve chez les actionnaires, considérés comme les propriétaires de la SSPA. Cette situation a fini par faire réagir, ces derniers temps, les anciens joueurs du club. Devant la gravité de la crise, ils ont lancé un appel à l'ensemble des Mouloudéens pour une prise de conscience, étant donné que les dirigeants et les actionnaires se sont montrés incapables de faire sortir le club de ce labyrinthe. A présent, tous ceux qui ont été à l'origine de ce désastre doivent revoir leur copie. Ne dit-on pas «qu'à force de jouer avec le feu, on finit par se brûler les doigts» ? Avec 6 clubs appelés à rétrograder en Division inférieure, la saison prochaine, le MOB, avec la conjoncture actuelle, semble bien parti pour connaître de gros soucis pour sauver sa peau. Dommage, car le MOB, avec son histoire et l'engouement qu'il suscite auprès des sportifs de la région, mériterait de jouer les premiers rôles pour retrouver sa place parmi l'élite. A notre avis, le problème est plus profond, puisque le hasard a voulu que les deux clubs de Béjaïa, le MOB et la JSMB, traversent, en même temps, les crises les plus noires de leur existence.

Ligue 1 : MC Alger La direction va saisir la justice pour Rooney

La direction du MC Alger a annoncé, via son porte-parole Belkhir, qu'elle va saisir la justice, durant les prochains jours, pour escroquerie et faux et usage de faux à l'encontre du joueur Camerounais, Eva Rooney Wankewai. Arrivé au Mouloudia d'Alger en 2019, l'attaquant de 23 ans n'aurait jamais eu de stat d'international dans sa carrière. Une condition obligatoire pour n'importe que joueur étranger voulant rejoindre un club algérien. Le MC Alger a annoncé que le contrat liant les deux parties sera résilié, ce dimanche, et qu'Eva Rooney Wankewai avait falsifié ses documents pour rejoindre le club. Les Mouloudéens espèrent aussi récupérer tous les salaires versés au joueur. Par ailleurs, le club mouloudéen a débuté son second stage de préparation à Mostaganem en vue de la reprise du championnat. Un stage au cours duquel le staff technique réalisera des oppositions d'exhibition entre les joueurs de l'effectif selon une déclaration au média officiel du club de l'entraîneur Nabil Neghiz lors de son arrivée au lieu de regroupement.



USM Bel-Abbès: Ambitions revues à la hausse grâce au précieux apport de Naftal

La direction de l'USM Bel-Abbès, qui vient d'officialiser la venue de l'entraîneur Liamine Bougherara, ambitionne de revoir ses ambitions à la hausse après avoir été rassurée par l'apport de son principal sponsor, Naftal, avec lequel elle a signé un "précieux contrat de trois ans", a indiqué dimanche le Directeur général (DG) du club de Ligue 1 de football. "Nous commençons désormais à voir le bout du tunnel après la période très délicate que nous avons traversée, et ce, grâce au contrat de trois ans que nous avons signé avec Naftal moyennant la somme de 150 millions DA par an", a indiqué Abbes Morsli. La conclusion de cette transaction a permis à l'USMBA de lancer enfin ses préparatifs en vue de la prochaine saison, en engageant d'abord un nouvel entraîneur en la personne de l'ancien gardien de but international et en faisant signer ses deux premières recrues. "Bougherara a paraphé samedi un contrat d'une saison renouvelable. Nous avons également lancé notre opération de recrutement en faisant signer le latéral droit Tiboutine (ex-USM Alger) et le milieu offensif Itim (ex-MC Oran)", s'est réjoui Morsli, en poste depuis le 5 septembre dernier. Il a fait savoir, en outre, que le recrutement se poursuivra dans les prochaines heures, vu que plusieurs contacts ont été noués avec des éléments susceptibles de renforcer les rangs des "Vert et Rouge" pour com-

penser le départ de certains cadres de l'équipe. Parmi les joueurs ciblés, il a cité les attaquants Belmokhtar (US Biskra) et Balegh (CS Constantine). Ce dernier avait déjà eu un passage réussi avec la formation de la "Mekerra" il y a quelques saisons, rappelle-t-on. Cependant, il appartient à la direction du club de l'Ouest du pays de régler ses dettes envers d'anciens joueurs ayant saisi la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL) pour lever l'interdiction de recrutement dont elle fait l'objet depuis le mercato hivernal. À ce propos, le même responsable s'est dit "optimiste" quant à la possibilité de surpasser cet obstacle, en tablant notamment sur "des solutions conjointes avec les plaignants". La direction de l'USMBA a déjà réussi à convaincre plusieurs joueurs de retirer leurs plaintes, mais doit faire face à deux affaires au niveau de la CNRL et deux autres au Tribunal arbitral sportif (TAS), selon le DG du club, qui prédit une "nouvelle ère" à l'USMBA, "surtout que Naftal n'écartera pas l'éventualité de racheter la majorité des actions de la société sportive du club dans un proche avenir". Par ailleurs, et concernant la composante du nouveau staff technique de l'équipe première, le même interlocuteur a fait savoir que Bougherara sera assisté de Lyes Arab et Hachemi Benkhedda, ainsi que Zeghdoudi comme préparateur physique, en attendant la nomination d'un entraîneur des gardiens de but.

ALG-MEX :

Torrado : « L'Algérie une sélection de haut niveau »

Le Directeur général sportif de la sélection mexicaine de football, Gerrardo Torrado, s'est réjoui, samedi, d'affronter, le 13 octobre à La Haye (Pays-Bas), une sélection algérienne de "haut niveau" répondant au "profil d'adversaire que nous recherchions". « Dans notre projet sportif, nous recherchons toujours à affronter des sélections de haut niveau et nous considérons que la sélection algérienne correspond à ce profil », a indiqué Gerrardo Torrado dans un entretien à Radio Algérie Internationale, ajoutant qu'« il est toujours important d'assurer une variété de styles chez les adversaires que nous affrontons et nous pensons que c'est formidable de pouvoir jouer contre une équipe avec de telles caractéristiques ». Pour le responsable mexicain, le prochain match face aux coéquipiers de Riyad Mahrez « revêt une grande importance (...) En cette période de pandémie, pouvoir revenir à l'activité avec la sélection mexicaine et jouer face à un adversaire robuste comme la sélection algérienne est très important pour notre préparation en prévision des prochaines échéances officielles

». "Nous savons qu'on va nous exiger le maximum. Nous savons aussi qu'il s'agit d'un match qui va nous apprendre beaucoup et qui nous apportera des conclusions positives pour l'avenir", a-t-il poursuivi. Evoquant la dernière rencontre amicale de l'Algérie et sa victoire 3-0 face à la Colombie, le Directeur général sportif de la sélection mexicaine a indiqué que ce match "a démontré qu'il s'agit d'une équipe bien préparée avec de très bons joueurs, une sélection top. Donc, pour nous, il est important de pouvoir jouer contre ce type de sélections, nous analyserons leur jeu et c'est ainsi qu'a toujours procédé notre staff technique, nous identifierons leurs forces et faiblesses, s'ils en ont, pour nous faire une idée, pouvoir faire un match compétitif et rechercher la victoire". L'équipe algérienne, champion d'Afrique 2019, jouera deux rencontres amicales lors des dates-Fifa du mois d'octobre. Elle affronte d'abord les "Super Eagles" du Nigeria le 9 octobre en Autriche, puis le Mexique, le 13 du même mois, aux Pays-Bas.

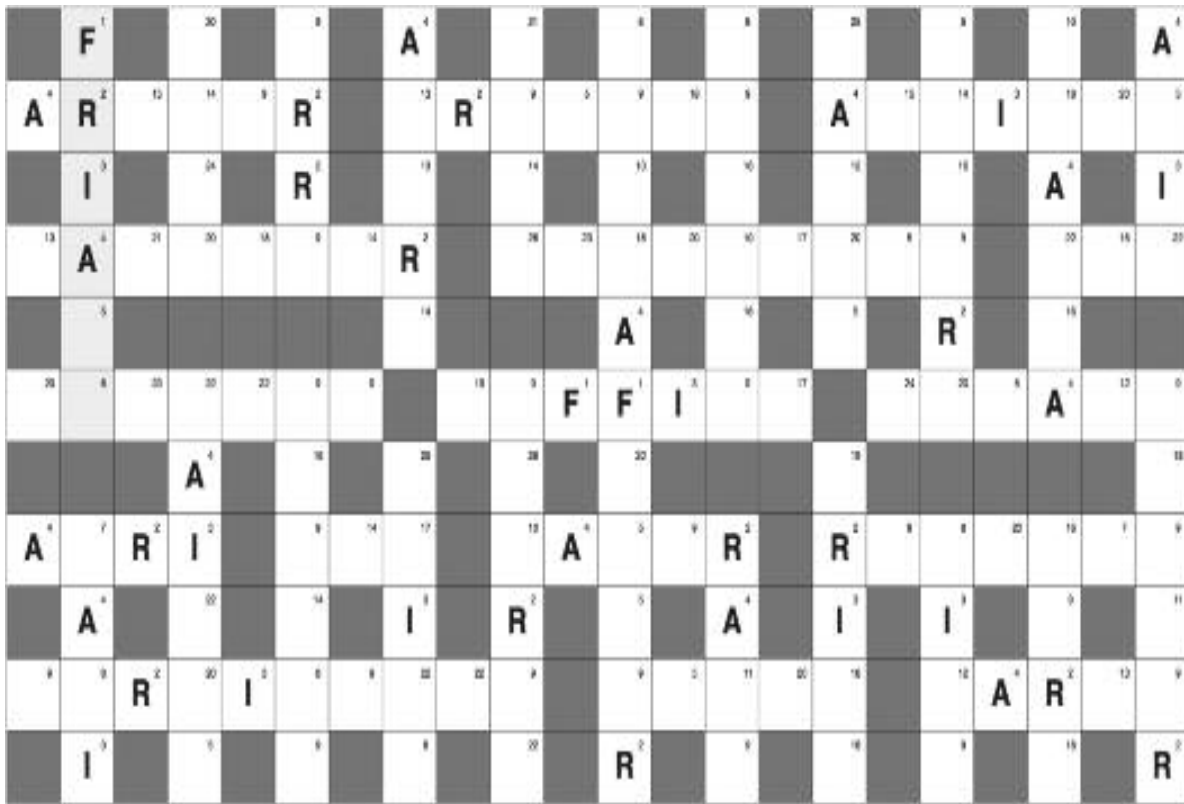
En vue des matchs contre le Nigeria et le Mexique : Des surprises en vue dans le groupe de Belmadi

Plus que 48 heures et la sélection nationale renouera avec les stages après une longue absence, due à la pandémie de coronavirus qui a chamboulé tous les plans. En prévision de cette rentrée des classes, l'entraîneur national, Djamel Belmadi, a établi une liste élargie composée de 45 joueurs. C'est du moins ce qu'a affirmé le chargé de la communication auprès de la FAF, Salah Bey-Aboud. « Djamel Belmadi a pré-convoqué de nombreux joueurs pour avoir plusieurs options dans son choix final à cause des circonstances sanitaires », a affirmé le dirigeant de la FAF à la Radio nationale. Le sélectionneur national n'a pas envie de se retrouver en mauvaise posture au cas où des joueurs sélectionnés venaient à manquer le stage de préparation à cause du covid-19. Il ne pourra les remplacer que par des joueurs ayant reçu des pré-convocations comme le stipulent les règles de la FIFA. Déjà, un premier élément est déclaré forfait après avoir été atteint de coronavirus. Il s'agit du latéral gauche de l'ES Tunis, Lyes Chetti. Cet excellent joueur semble être poursuivi de malchance. C'est la deuxième fois qu'il rate la chance que comptait lui accorder le sélectionneur na-

tional. En novembre dernier, l'ex-défenseur de la JSK était concerné par le stage des Verts, sauf qu'une blessure contractée dans un match avec son club lui a joué un mauvais tour. La défection de Chetti n'est pas la seule à déplorer dans les rangs des Fennecs. D'autres joueurs, et non des moindres, seront absents du stage qui débutera en Autriche et se terminera aux Pays-Bas. On pense à Atal et Boudaoui, tous les deux blessés, ainsi que Benlamri, Ounas, Slimani et Belaïli, qui sont sans clubs, et du coup, ils sont inéligibles. On sera aussi curieux de savoir si Guedioura, qui est un élément important dans l'échiquier de Belmadi mais qui revient d'une grave blessure au genou, sera concerné ou non par le stage prévu du 5 au 13 octobre. Une chose est sûre, et en se référant à la même source, l'effectif qui sera concerné par les déplacements de l'Autriche et des Pays-Bas, connaîtra des surprises. Une manière certainement pour Belmadi afin de tester certains nouveaux joueurs par lesquels il compte injecter un sang neuf au sein de son groupe, comme il l'avait lui promis, et ce, en vue surtout des éliminatoires de la Coupe du monde de 2022 au Qatar.

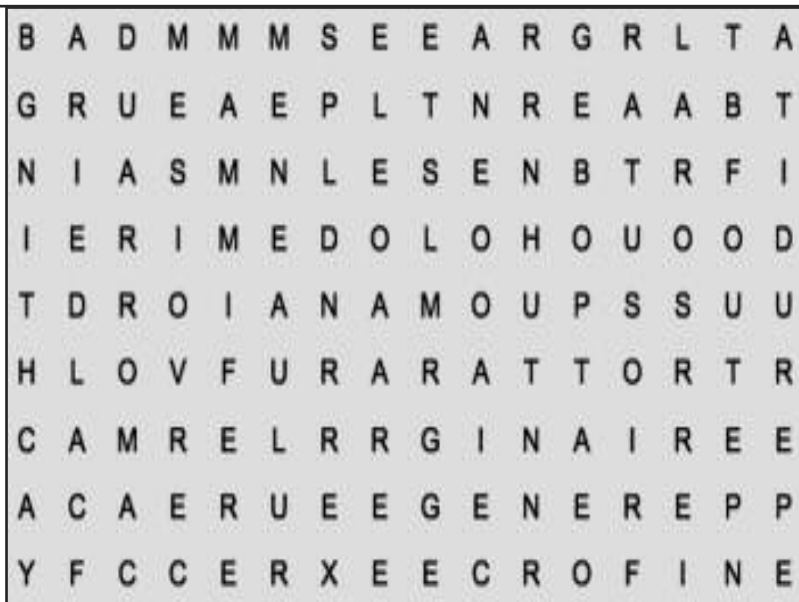
Bessa N

Mots codés

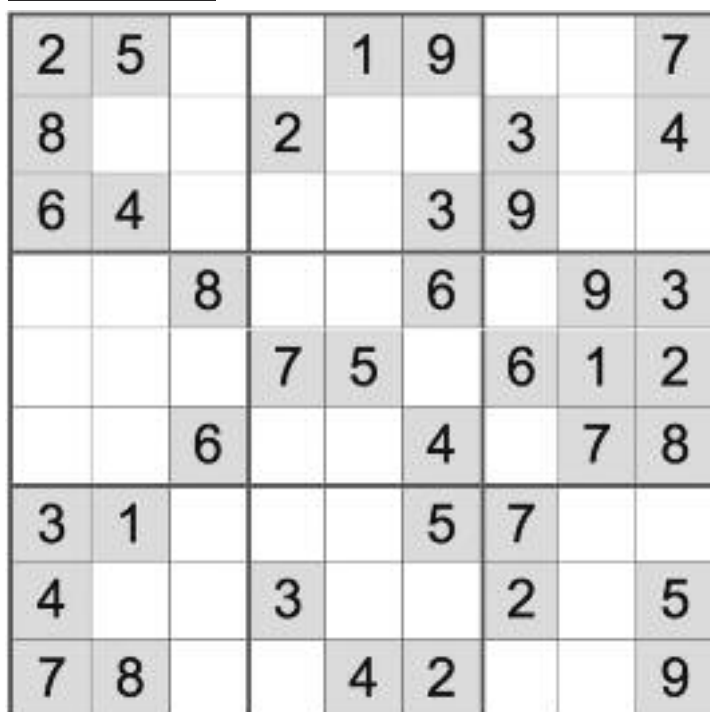


Mots mélangés

ABHORRER ABRUPT
ARBUSTE BRAI
CALDEIRA CAMORRA
CERVOISE
DEMENAGER
ERUDIT FARFADET
FINE FORCE GAROU
GIROFLEE GRUE
MAMMIFERE RALER
MANDARIN RETOUR
MELOMANE MENEAU
NERVEUX ORAL
PELOTARI PERSONNE
PROPHETE RAMONER
SEMI SOFT SOUTIEN
TATOUAGE TIGE
VIELLE YACHTING

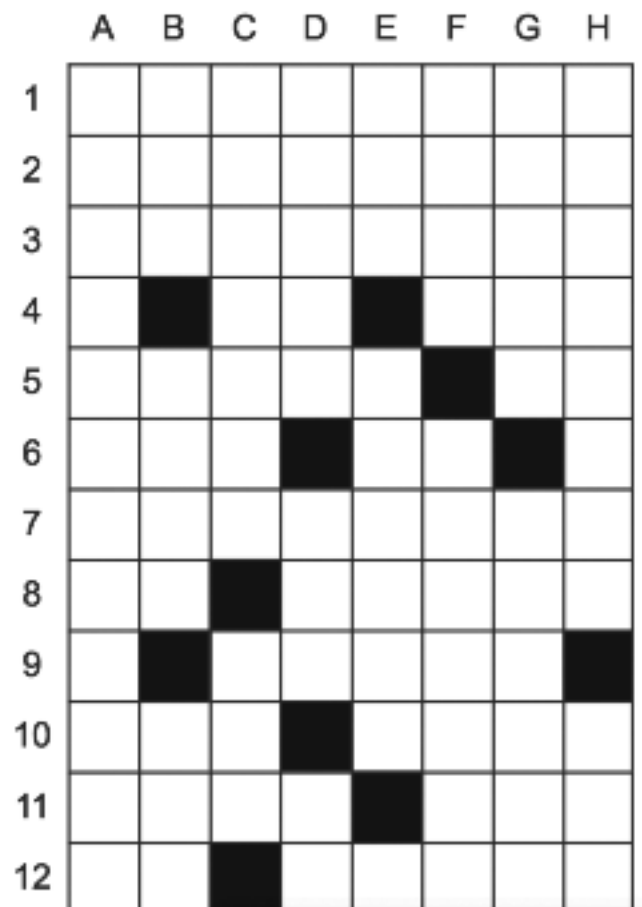


Sudoku



Solution sudoku

Mots croisés



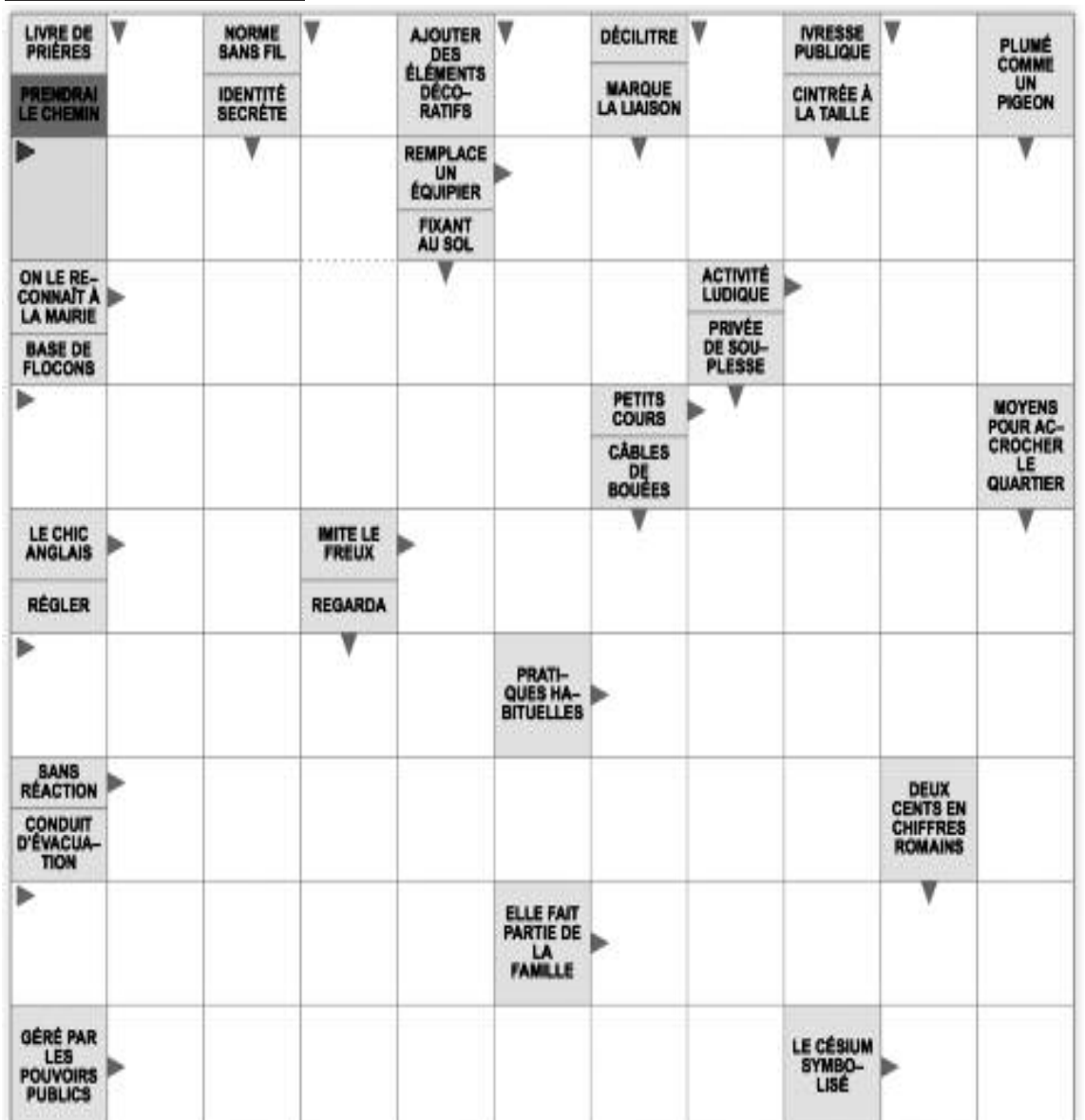
HORIZONTALLEMENT :

1. Qu'on peut traiter en bloc. 2. Suit des cours dans le cadre de son travail. 3. Manque total de dynamisme. 4. Monsieur à la City. Plus qu'un camarade. 5. On l'achète pour qu'il ferme les yeux. Pour situer. 6. Un certain regard. Révolte de mineurs. 7. Est souvent couplée à une fraiseuse. 8. C'est la règle. Herbacée colorée. 9. Allège pour décharger. 10. Point loin. Le pote de Fred. 11. Teinté. Sur la boussole. 12. Le madrilène. Locution latine.

VERTICALEMENT :

A. Louis XIV fonda celui de Paris. **B.** Situation d'échecs. Il se moque des quadrupèdes. De Vars, dans les Alpes. **C.** Forcée sur du métal. Petite planche de relieur. **D.** Miroir de transport. Son cul est sans issue... Chiffres en lettres. **E.** Prénom d'un bûcheron. Elle veille sur la culture. **F.** Embrassa. Il annonce le déclin. **G.** Proposition préliminaire. Insulaires bretons. **H.** Démolir de façon critique. Marque de satisfaction peu discrète.

Mots fléchés



Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Coronavirus

141 nouveaux cas, 96 guérisons et 4 décès
ces dernières 24 heures

Cent quarante-et-un (141) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 96 guérisons et 4 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué dimanche à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 52.096 nouveaux cas, soit 0,3 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1752 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 36.578, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 21 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures entre 1 et 9 cas, 22 autres n'ayant enregistré aucun cas, alors que 5 wilayas ont enregistré 10 cas et plus. Par ailleurs, 21 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

HCA

Une convention de coopération
algéro-française signée

Une convention de coopération algéro-française dans le cadre du Réseau mixte des écoles (RME) a été signée jeudi à Alger, indiquait hier le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. L'objectif de cette convention, signée entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et l'ambassade de France en Algérie, en présence d'un représentant du ministère des Affaires étrangères, est de "créer une nouvelle dynamique dans ce réseau autour d'un projet centré sur des nouvelles technologies", note la même source. Cette convention permettra notamment l'installation de cinq ateliers de fabrication numérique (FabLab) au sein des trois écoles polytechnique d'Alger, d'Oran, de Constantine, de l'Ecole supérieure d'informatique d'Alger et de l'Ecole des biotechnologies de Constantine. Cette démarche permettra à ces écoles de "renforcer le pilier de l'excellence dans leurs domaines et ces ateliers seront accompagnés d'action de formation", a ajouté le ministère, soulignant que "dans un deuxième temps, l'ouverture de ces (FabLab) permettra aux élèves des autres écoles du RME d'initier des projets industriels et de créer des solutions techniques viables via les incubateurs

Décès de Cheikh Sabah al-Ahmad al-Jabir al-Sabah :

Djerad en visite au Koweït pour présenter
les condoléances

Le Premier ministre, M. Abdelaziz Djerad effectue, en tant que représentant du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, une visite à l'Etat du Koweït frère, à la tête d'une délégation ministérielle composée des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et des Affaires religieuses et des Wakfs pour présenter les condoléances au nom du gouvernement et du peuple algériens, suite au décès de l'Emir de l'Etat du Koweït, Cheikh Sabah al-Ahmad al-Jabir al-Sabah".

Football:

Coup d'envoi le 28 novembre pour
la Ligue 1 et le 21 décembre pour la Ligue 2



Le coup d'envoi du championnat de Ligue 1 de football (exercice 2020-2021), initialement prévu pour le 20 novembre, a été reporté au 28 du même mois, a-t-on appris dimanche auprès du bureau fédéral de la Fédération algérienne (FAF). Concernant le championnat de Ligue 2, le bureau fédéral, actuellement en réunion ordinaire, a fixé la date du 21 décembre pour le début de l'exercice 2020-2021. La pandémie de Covid-19, qui a sévi à travers le monde en 2020, a chamboulé les calendriers des compétitions mondiales et nationales.

Sûreté d'Alger:

1,029 million de morts dans
le monde, l'Inde dépasse
les 100.000 morts



Le bilan officiel s'élève à 100.842 morts en Inde, le troisième pays le plus endeuillé derrière les Etats-Unis (209.331 décès) et le Brésil (145.987). Suivent le Mexique (78.492) et le Royaume-Uni (42.268). Au total, la pandémie a déjà fait au moins 1,029 million de morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP samedi à 11h00 GMT. Plus de 34,6 millions de cas ont été officiellement comptabilisés et au moins 23,9 millions de personnes ont été guéries.

Trump va
« beaucoup mieux »

Soigné à l'hôpital militaire Walter Reed près de Washington après avoir été testé positif au Covid-19, le président Donald Trump a déclaré samedi qu'il allait « beaucoup mieux » mais que les prochains jours seraient cruciaux. « Nous travaillons dur pour que je me remette tout à fait. Je pense que je serai bientôt de retour et j'ai hâte de finir la campagne comme je l'ai commencée », a dit M. Trump dans une vidéo de quatre minutes diffusée sur Twitter. M. Trump « n'est pas encore tiré d'affaire » mais l'équipe qui le soigne est « prudemment optimiste », a déclaré le médecin du président.

Bouclage partiel
de Madrid :

Madrid est partiellement bouclée: les habitants de la capitale espagnole et de neuf communes environnantes particulièrement touchées par le virus ne peuvent plus sortir de leur commune que pour des raisons de première nécessité comme aller travailler, étudier ou se rendre chez le médecin. Ils

peuvent en revanche se déplacer librement à l'intérieur de leur ville et ne sont pas obligés de rester chez eux comme au moment du confinement très strict décrété en mars.

Hausse des cas en
France :

Près de 17.000 cas de Covid-19 ont été détectés en 24 heures en France, un record depuis l'utilisation de tests à grande échelle, selon les chiffres officiels publiés samedi. Le nombre des décès enregistrés dans cette même période est de 49, ce qui porte le bilan total à 32.198 morts. Devant la montée du nombre des cas positifs, Paris et plusieurs autres métropoles pourraient subir dès lundi de nouvelles restrictions radicales.

Mobilisation
contre le masque :

Des milliers de personnes ont formé samedi une chaîne humaine à la frontière germano-suisse contre les mesures de restrictions liées à la pandémie, sous forte présence policière face aux craintes d'éventuels débordements. Pendant trente minutes environ, les manifestants se sont rassemblés au bord du lac de Constance, entre l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche. Cette manifestation était organisée par les « libres penseurs », un rassemblement d'opposants aux mesures contre le Covid-19.

Restrictions à
Téhéran :

L'Iran a réimposé samedi des mesures restrictives pour lutter contre le coronavirus dans la province de Téhéran, selon la télévision d'Etat, deux jours après l'annonce d'un nouveau nombre record de cas confirmés sur son territoire. Les mosquées, écoles, universités, cinémas, musées, stades, salles de réception, gymnases, piscines, zoos et cafés seront fermés à Téhéran jusqu'à vendredi.